

2019

RAPPORT ANNUEL

sur le prix
et la qualité
du service public
de prévention
et de gestion
des déchets

1. Présentation générale 4

1.1	Collectivité.....	4
1.1.1	Territoire desservi.....	4
1.1.2	Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages.....	5
1.1.3	Estimation de la population totale en saison estivale.....	5
1.1.4	Faits marquants 2019.....	6

2. Pré-collecte et collecte 9

2.1	Collectes séparées : types de déchets concernés et modalités de collecte.....	9
2.1.1	La pré-collecte.....	9
2.1.2	Modalités de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective.....	9
2.2	Types de collecte des déchets encombrants.....	10
2.3	Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté.....	10
2.4	Fréquences de collecte.....	10

3. Flux de déchets concernés 11

3.1	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	11
3.1.1	Pré-collecte.....	11
3.1.2	Organisation de la collecte.....	11
3.1.3	Transit et transport (SITOMAT).....	12
3.1.4	Traitement - SITOMAT.....	12
3.2	Multimatériaux.....	13
3.2.1	Pré-collecte.....	13
3.2.2	Organisation de la collecte.....	13
3.2.3	Transport.....	14
3.2.4	Traitement - SITOMAT.....	14
3.3	Verre.....	14
3.3.1	Pré-collecte.....	14
3.3.2	Organisation de la collecte.....	14
3.3.3	Transport.....	15
3.3.4	Traitement - SITOMAT.....	15
3.4	Carton des professionnels.....	16
3.4.1	Pré-collecte.....	16
3.4.2	Organisation de la collecte.....	16
3.4.3	Transport.....	16
3.4.4	Traitement.....	16

3.5	Encombrants.....	17
3.5.1	Collecte à domicile sur rendez-vous.....	17
3.5.2	Apports en déchèterie.....	17
3.5.3	Transport.....	17
3.5.4	Traitement.....	17
3.6	Déchèteries.....	18
3.6.1	Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés.....	18
3.6.2	Gestion.....	18
3.6.3	Transport.....	19
3.6.4	Traitement.....	19
3.7	Déchets Verts.....	21
3.7.1	Organisation de la collecte.....	21
3.7.2	Transport.....	21
3.7.3	Traitement.....	21
3.8	Autres flux.....	22

4. Traitement 24

4.1	Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant.....	24
4.2	Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets.....	25
4.3	Capacité des unités et tonnage traités dans l'année par flux de déchets, performance énergétique des installations.....	27
4.4	Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés.....	27

5. Analyse technique des tonnages 28

5.1	Bilan des tonnages enlevés.....	28
-----	---------------------------------	----

6. Prévention et sensibilisation 34

6.1	Prévention des déchets ménagers et assimilés.....	34
6.1.1	Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.....	34
6.1.2	Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.....	34
6.2	Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.....	35
6.2.1	Les Ambassadeurs du Tri : véritable vecteur de communication.....	35
6.2.2	Bilan carbone.....	37

7. Bilan financier 38

7.1	Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.).....	38
7.2	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement.....	38
7.3	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	41
7.4	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	42
7.5	Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés.....	43
7.6	Produits d'accès aux centres de traitement.....	43
7.7	Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation.....	43
7.8	Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années.....	43

8. Performances 44

8.1	Bilan.....	44
8.2	Perspectives.....	45

9. Annexes 46

Som- maire

Photo de couverture : quai de transit de La Mole (SITOMAT)

Intro- duction

Comme 2018, 2019 a été marquée par une forte augmentation des tonnages pris en charge par le service, notamment par les apports en déchèteries : les déchets inertes, les végétaux, les encombrants... au global +6 % sur l'année

Cette progression des tonnages n'a pas entraîné d'élévation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La mise en œuvre du marché de collecte optimisé au 1^{er} janvier a permis d'augmenter significativement les performances de tri et a, par voie de conséquence, entraîné une diminution des ordures ménagères résiduelles.

Le nouveau site de gestion des déchets de la Mole a été inauguré, sa complète entrée en service permet la valorisation de 100 % des OMR grâce à la mise en place d'un équipement de mise en balle et de stockage temporaire. En outre l'intégralité du verre, du carton, du multimatériau et des encombrants transite par ce site permettant ainsi de rationaliser les transports.

La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des déchèteries s'est poursuivie, avec la mise en œuvre d'études préliminaires et la rédaction des cahiers des charges des marchés de travaux.

Le projet de déplacement de l'Ecopôle a avancé avec le lancement des premières étapes de la procédure de conception-réalisation.

Le volet prévention a lui aussi été développé avec la finalisation et la mise en consultation du public du plan de prévention, la poursuite des distributions de composteurs, la distribution de poulaillers aux foyers volontaires.

Les performances de tri ont encore progressé, de même que le taux de valorisation général, qui atteint 87 % en 2019, grâce notamment à la valorisation énergétique de 100 % des ordures ménagères.

1

Présentation générale

1.1 Collectivité

1.1.1 Territoire desservi

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez regroupe les communes de Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez et Sainte-Maxime.

Le siège administratif se trouve à Cogolin.

Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : les déchèteries, les ateliers mécaniques, l'Observatoire Marin, les plateformes de déchets verts.

L'Organisation des services

La Communauté de communes fonctionne avec 183 agents répartis dans 6 pôles dont l'action est pilotée par un Directeur général des services :

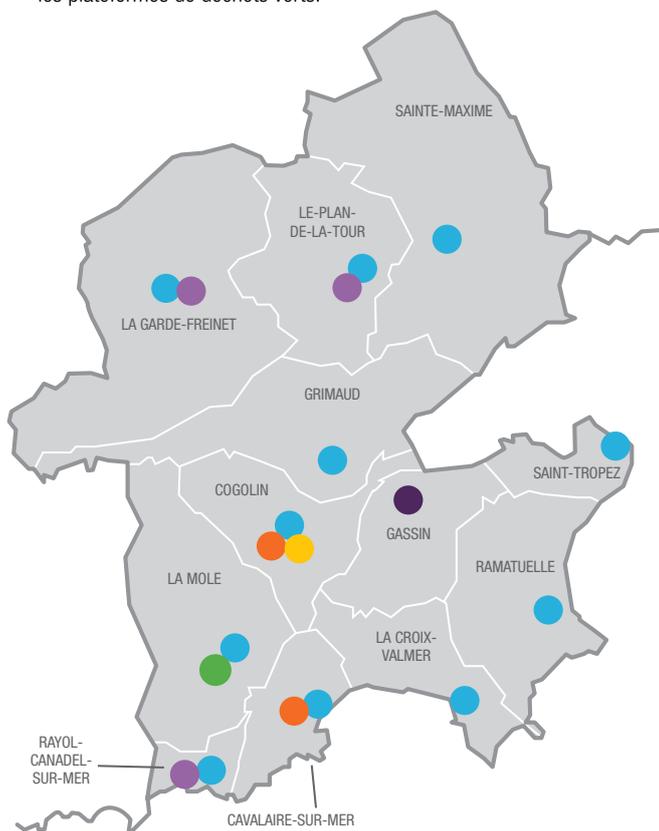
- la Direction générale
- le pôle Environnement
- le pôle Eau et assainissement
- le pôle Développement économique et aménagement du territoire
- le pôle Ressources
- le pôle Technique

Créée le 1^{er} janvier 2013 (Arrêté Préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez associe les douze communes du Golfe de Saint-Tropez, au sein d'un "espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement".

Sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre lui confère le statut de collectivité territoriale indépendante financièrement des communes qui la constituent.

Son rôle

- Donner une meilleure cohérence territoriale,
- Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement,
- Mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers),
- Parler d'une seule voix face aux partenaires (État, Région, Département, Europe, etc.).



- Siège administratif
- Déchèteries et plateforme de réception des déchets verts
- Écopôle : plateforme de valorisation des déchets verts et quai de transit
- Pôles techniques : forêt, littoral, déchets
- Maison du Tourisme
- Offices de tourisme

Ses compétences

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
 - Suivi et révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
 - Élaboration du volet maritime du SCoT
 - Constitution d'un observatoire communautaire
 - Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- Développement économique
 - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la collectivité
 - Actions touristiques communautaires
 - Actions de soutien à l'agriculture et à la pêche

OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Gestion valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés
 - Protection et entretien de la forêt contre les incendies
 - Aménagement et entretien des cours d'eau
 - Actions en faveur de la protection des espaces maritimes
- Politique du logement et du cadre de vie
 - Réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH)
 - Accueil des gens du voyage
 - Assainissement non collectif à compter du 1^{er} juillet 2015

FACULTATIVES

- Politique des transports et des déplacements
- Actions en faveur de la formation et de l'emploi

COMPÉTENCES EXERCÉES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes exerce la « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés ».

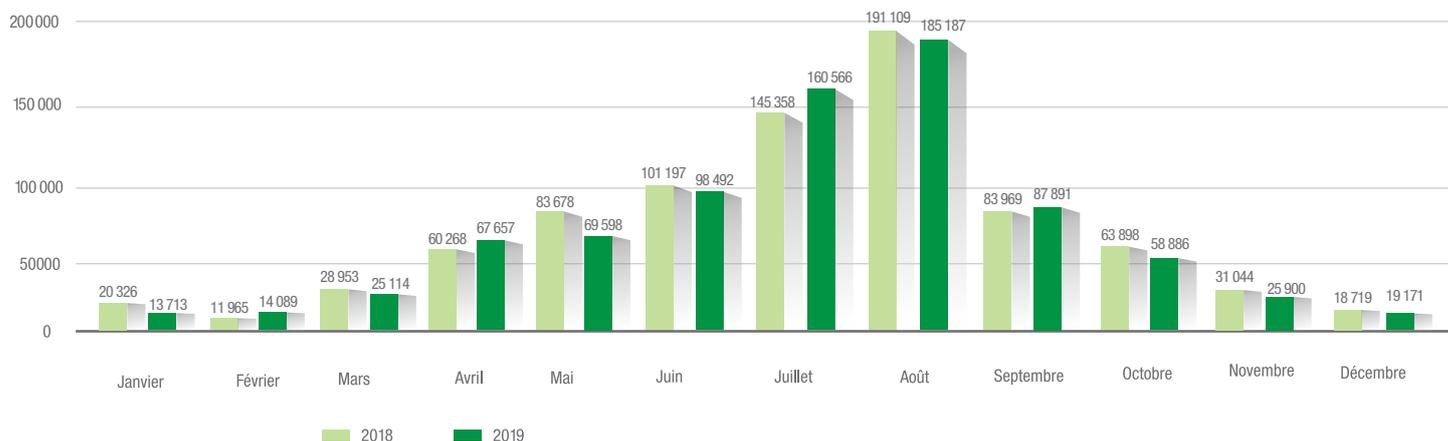
- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants.
- Tri, transport et valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des Déchets Verts.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des Déchets Verts et des recycleries.
- Broyage, transport et traitement des Déchets Verts collectés sur le territoire de la communauté. Vente compost et redistribution ou vente d'objets recyclés.
- Élimination des déchets ultimes.
- Étude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

1.1.2 Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages

Commune	Population totale
Cavalaire-sur-Mer	7 274
Cogolin	12 653
La Croix Valmer	3 836
Gassin	2 724
Grimaud	4 169
La Garde-Freinet	1 887
La Mole	1 393
Le Plan de la Tour	2 726
Ramatuelle	2 158
Rayol-Canadel-sur-Mer	730
Saint-Tropez	4 441
Sainte-Maxime	14 251
Total	58 242

Environ 4100 bénéficiaires du service ne sont pas des ménages. (Liste établie par le service Redevance Spéciale (RS) en charge des professionnels utilisateurs du service public des déchets).

1.1.3 Estimation de la population totale en saison estivale



1.1.4 Faits marquants 2019

Prévention

- Validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et mise en consultation du public
- Démarrage des actions de l'appel à projet Économie circulaire
- Organisation de distributions décentralisées de composteurs et de poulaillers

Distribution des composteurs individuels

Durant cette année 2019 le choix a été fait de réaliser des distributions au plus près des administrés.

6 distributions ont été organisées en 2019 :

- 6 avril
- 6 juin
- 21 septembre
- 26 septembre
- 20 novembre
- 14 décembre

Distribution de Poulaillers

En 2019 deux distributions de poulaillers ont été organisées, le 6 avril et le 26 septembre. Ces distributions ont été réalisées en partenariat avec le Sittomat et un éleveur de poules. Chaque foyer volontaire s'est vu remettre gratuitement un poulailler à condition d'acheter 2 poules. Chaque poule consommant en moyenne 150 kg de déchets alimentaires par an, cela revient pour chaque foyer équipé à détourner 300 kg de déchets par an. 180 poulaillers ayant été distribués, on estime à 54 tonnes par an la réduction de déchets réalisée.



Distributions de poulaillers et de composteurs

Collecte

Démarrage du nouveau marché de collecte

Ce marché est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019 avec pour objectifs une optimisation du service apporté à l'administré, un rééquilibrage des tournées en fonction des évolutions différenciées des flux collectés, de nouveaux flux intégrés à la collecte, la mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés, des camions neufs plus performants et moins polluants (normes Euro 6, hybrides), des actions innovantes comme la collecte en tri porteur sur le port de Saint-Tropez pour les biodéchets avec une montée en charge des collectes biodéchets en 3 phases.

- Études et début de la mise en oeuvre de conteneurs enterrés et semi-enterrés en partenariat avec les communes et le Sittomat
- Remplacement des colonnes aériennes par les nouveaux modèles "Ecobox"



333 composteurs ont été distribués en 2019.

On estime à **194 tonnes/an** la quantité de déchets évitée grâce à cette action

Les distributions gratuites de composteurs lancées en 2017, se sont poursuivies en 2019, avec le soutien du SITTOMAT
Cela représente 6% des ménages et 5% des logements individuels équipés



Camion de collecte Pizzorno

Biodéchets

La fréquentation touristique des restaurants de plage est génératrice de beaucoup de biodéchets, cette tendance avait été confirmée lors des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères en 2014 et en 2018. Fort de ce constat et grâce à l'évolution des exutoires dans la région, il a été décidé, au printemps 2017, de lancer une expérimentation sur la collecte des biodéchets des restaurateurs de ce secteur hautement touristique.

Les résultats encourageants obtenus en 2017 ont conduit la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à renouveler cette expérimentation en 2018, en augmentant la durée et en basculant la collecte le matin. Cette opération a été reconduite en 2019.

Grâce aux partenariats développés avec le Sittomat, SULO, Pizzorno Environnement et l'Association des Etablissements de Plage de Pampelonne (AEPP), la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a pu mettre en place cette collecte innovante des biodéchets.

Une quarantaine d'établissements a participé durant quatre mois à l'expérimentation, étalés du 1^{er} juin au 30 septembre.

La collecte a été réalisée 7 jours sur 7 et les conteneurs ont été l'objet d'un lavage hebdomadaire.

Durant les 4 mois d'expérimentation, ce sont 170 tonnes de biodéchets qui ont été collectées puis valorisées sur le site de compostage de Cabasse, exploité par Pizzorno Environnement.



Plateforme de valorisation des déchets verts

Ecopôle

- Augmentation significative des quantités de déchets verts (+ 1 552 tonnes)
- Lancement du marché de conception réalisation pour la construction d'une nouvelle plateforme de compostage
- Organisation des journées de distribution de poulaillers et de composteurs
- Renforcement des filières de valorisation locale du compost et de bois énergie

Déchèteries

- Investigations préliminaires à la réalisation du marché de travaux
- Début des opérations de maîtrise d'oeuvre pour une réhabilitation des sites
- Acquisition de matériel roulant
- Nouveau marché d'exploitation des bas de quai : transport et traitement



Traitement

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU QUAI DE TRANSIT DE LA MOLE. Financés conjointement par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et le Sittomat ces travaux permettent aujourd'hui de disposer d'un site moderne et fonctionnel, véritable centre névralgique de la gestion des déchets dans le Golfe. Le site a été inauguré officiellement le 17 juillet. Les travaux ont été réalisés sans rupture d'exploitation.

1-Pour la partie transfert :

- 3 trémies pour les ordures ménagères résiduelles
- 1 trémie pour les encombrants
- 1 trémie pour le carton
- 1 trémie pour le multimatériaux

Ces équipements permettent la mise en œuvre de transport en semi FMA ce qui permet une rationalisation du nombre de camion mis sur les routes

- 1 alvéole de déchargement du verre de 400 m² permettant de faire transiter l'ensemble du verre collecté sur le territoire communautaire et de supprimer les alvéoles de transfert des déchèteries de Grimaud et Ste Maxime
- 1 quai pour l'installation d'une benne pour le vidage des collectes de biodéchets

2-Pour la partie mise en balle des ordures ménagères :

- 1 fosse de réception des OMR
- 1 presse à balle
- Un hangar de 3 700 m² dédié au stockage des balles en période estivale

3-Début de l'exploitation de l'unité de mise en balle :

environ 7000 balles ont été réalisées, stockées puis réexpédiées vers l'UVE entre le 9 avril et le 31 décembre

4-Montée en charge progressive de l'exploitation depuis le 1^{er} janvier 2019 avec plus de 60 000 tonnes de déchets ayant transité par cette installation :

OM, Multimatériaux, cartons, verre, encombrants, biodéchets.



Quai de transit - La Mole



2

Pré-collecte et collecte

2.1 Collectes séparées : types de déchets concernés et modalités de collecte

2.1.1 La pré-collecte

La pré-collecte correspond aux opérations de conteneurisation des déchets ainsi qu'aux opérations associées que sont la maintenance, l'entretien et le lavage des outils de pré-collecte.

Ces équipements sont maintenus en état de fonctionnement, lavés et remplacés le cas échéant.

Les opérations de maintenance-entretien-lavages sont réalisées au travers de marchés publics de fournitures et services.

Gestion de la Base de Données Usagers, composée de :

- ▶ 11 848 m³ comprenant 36 764 bacs sous 42 références pour s'adapter aux besoins de chaque commune (bacs operculés, bacs d'occasion, bacs neufs etc.).
- ▶ 32 141 producteurs ou points de production de déchets référencés.

Gestion des demandes des Usagers

- ▶ Réception des appels, suppression du numéro en cours d'année.
- ▶ À ces appels s'ajoutent ceux reçus en direct par la collectivité.

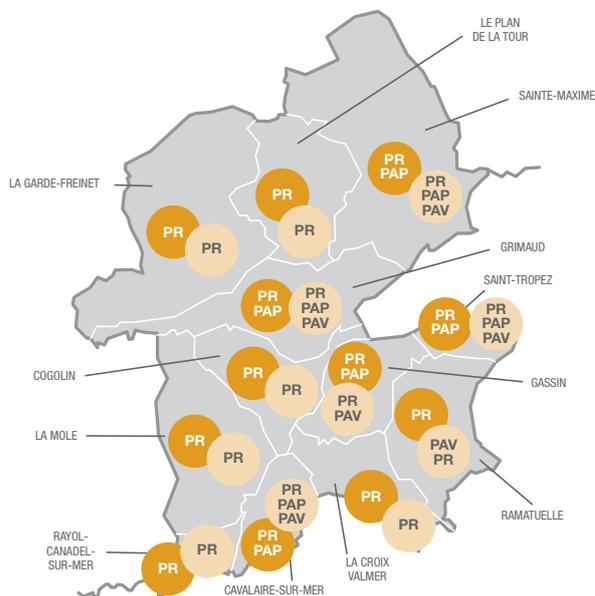
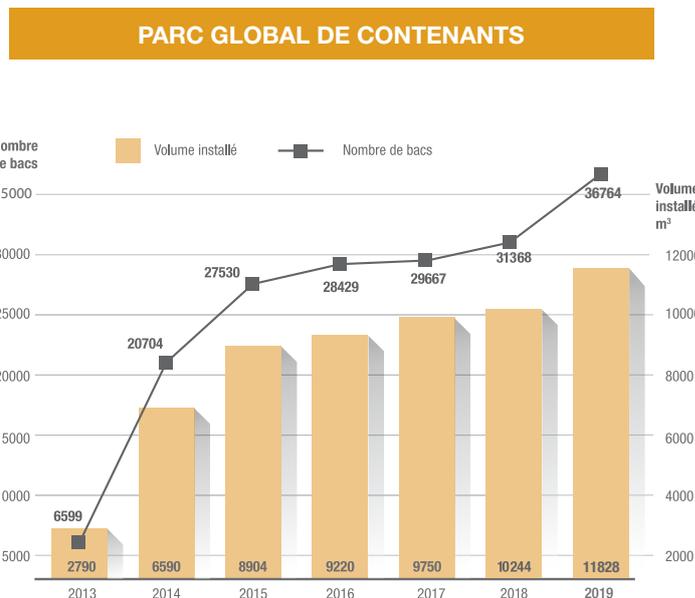
Réalisation du lavage des conteneurs

- ▶ 158 campagnes de lavage ont été réalisées.
- ▶ Mode opératoire : circuits de lavage construits en suivi de collecte.
- ▶ 2 prestataires différents selon les communes : SULO et Groupe Pizzorno (sous-traitant).
- ▶ Mise en œuvre de l'outil KISEO pour le suivi des opérations de lavage par les 2 prestataires.

2.1.2 Modalités de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective

Les habitants du territoire sont collectés en Porte à Porte (PAP), en Point de Regroupement (PR) et en Point d'Apport Volontaire (PAV) selon les communes et les flux :

- Ordures Ménagères
- Sélectif



 La CCGST gère un parc de plus de **36 764 bacs** et **220 colonnes** d'apport volontaire

+17,2% soit l'augmentation de **5 496 bacs** par rapport à 2018



7 553 kilomètres ont été parcourus pour le lavage



et **375 000 litres** d'eau utilisés



Maintenance :
2 085 interventions
Taux de maintenance : **3%**
Taux de casse : **1,2%**

MODALITÉS DE COLLECTE SPÉCIFIQUE DES PROFESSIONNELS

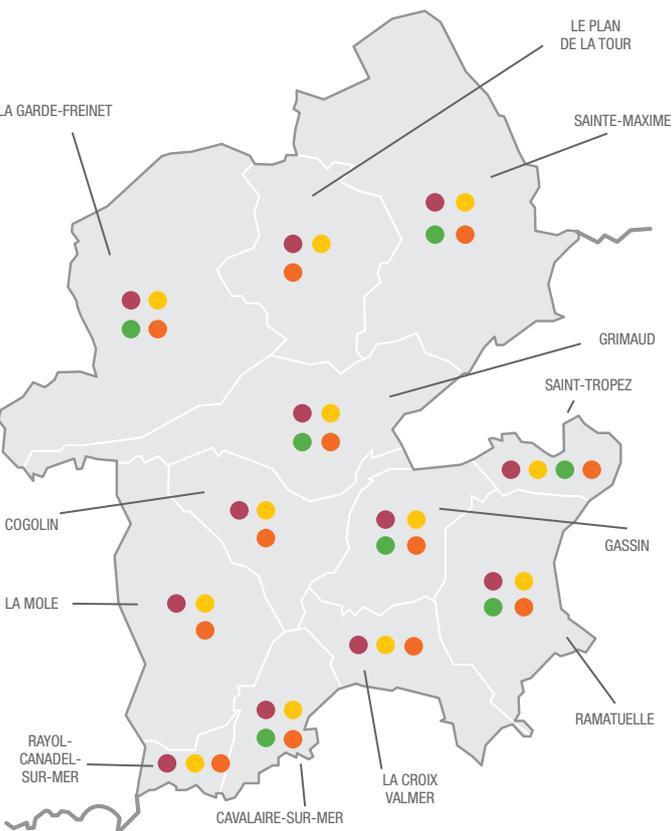
Un service spécifique est mis en oeuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

On distingue 2 dispositifs différents :

- ▶ Collecte des déchets des professionnels via le service de collecte aux particuliers, sans sujétions particulières. Il s'agit essentiellement de déchets valorisables (cartons, huiles, palettes, cagettes bois, cagettes polystyrènes...).
- ▶ Collecte des déchets des professionnels via un service spécifique avec financement du coût du service par la Redevance Spéciale (RS).

La mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) sur le territoire permet une harmonisation du service apporté aux professionnels et une facturation au juste coût.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE



2.2 Types de collecte des déchets encombrants

MODALITÉS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est réalisée sur inscription préalable pour toutes les communes.

Les encombrants valorisables sont déposés en déchèterie où ils sont triés dans différentes bennes.

Les encombrants sont ensuite acheminés vers la plateforme de pré-tri de Roumagayrol ou sont séparées les matières recyclables. Les résidus sont envoyés au centre de stockage présent sur le même site.

OBJECTIF DE CE PRÉ-TRI :
extraire un maximum de matériaux valorisables pour alimenter les filières de recyclage.

15 à 20%

c'est le taux de valorisation matière en moyenne issu du pré-tri

2.3 Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

Un producteur de déchets non ménagers est assujéti à la Redevance Spéciale (RS) dès lors qu'il produit 1 320 litres d'OMR/semaine sur sa période d'ouverture.

2.4 Fréquences de collecte

L'activité touristique induit une forte variation des quantités à collecter, les fréquences doivent s'adapter à ces variations. Les fréquences par commune sont disponibles sur le site web de la Communauté de communes.



Semi-remorques FMA pour le transport des déchets

Flux de déchets concernés

3.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

3.1.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte (PAP).

13 807 bacs sont en place.

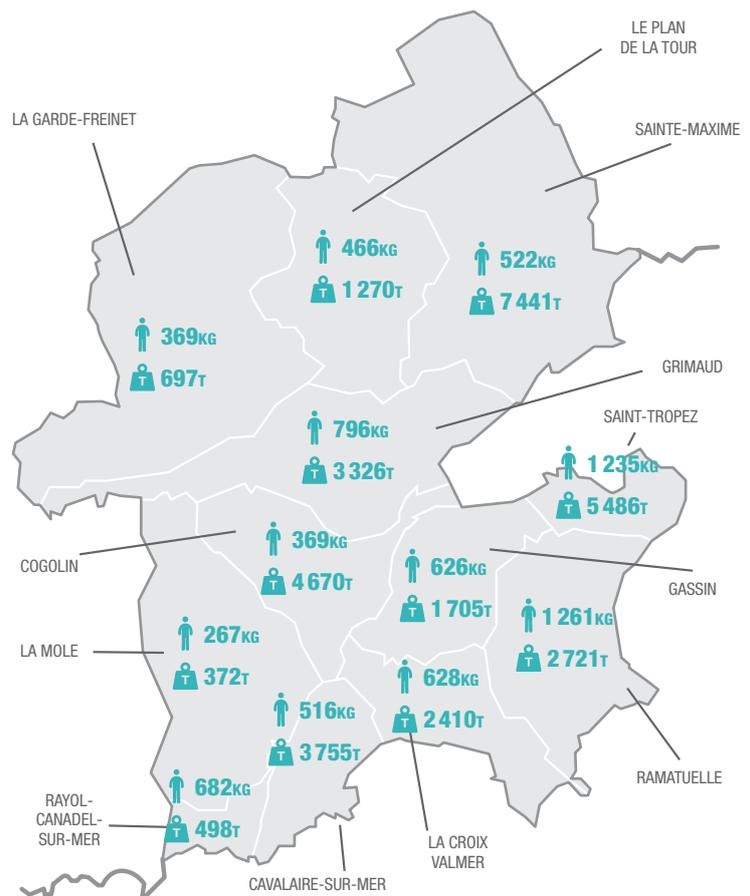
- ▶ Dotation en bacs individuels : 8 681 bacs (80, 120 ou 240 litres).
- ▶ Dotation en bacs de regroupement : 5 119 bacs.
- ▶ Des bacs de 660 litres (majoritairement) sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).

3.1.2 Organisation de la collecte

Les tonnages ont **diminué de 4,9 %** en 2019, soit **1 768 tonnes en moins**

La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux. La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et mini bennes selon les besoins.

RÉPARTITION DES OMR PAR COMMUNE



Kg/An/Habitant
 Tonnes

ÉVOLUTION TONNAGES OMR COLLECTÉS



3.1.3 Transit et transport (SITTOMAT)

Les Ordures Ménagères Résiduelles des 12 communes

- Vidage sur le quai de La Mole SITTOMAT.
- Rechargement en semi FMA (Fond Mouvant Alternatif)
- Transport en semi FMA jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon.



Pont hors sol de 18 m pour pesées des semi-remorques FMA



3.1.4 Traitement - SITTOMAT

En 2019 :

- 100 % des Ordures Ménagères Résiduelles ont été dirigées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SITTOMAT, **soit 34 096 tonnes.**
- Ces Ordures Ménagères Résiduelles sont incinérées : l'énergie dégagée par leur combustion permet de produire de l'électricité et d'alimenter un réseau de chaleur.
- On obtient un sous-produit : le mâchefer. On en extrait les métaux ferreux et non ferreux pour les recycler.
Le matériau restant (minéral) peut servir de grave dans les travaux publics (sous certaines conditions).
- Les fumées sont épurées. De cette épuration résulte un déchet ultime : les REFIOMS dirigés vers un centre de stockage de classe 1.
- Les rejets dans l'atmosphère sont contrôlés en continu.

Pour réussir à valoriser 100% des OMR dans l'UVE de Toulon, une partie de ces OM ont été mises en balles et stockées durant la période estivale. Ce stockage intermédiaire a engendré une perte de masse par évaporation d'une partie de l'humidité.



Description du site de gestion des déchets de la Môle. Le site est composé de 3 pôles

1- Déchèterie

- 1 caisson DMS
- 3 caisses DEEE
- 1 caisson Eco Mobilier
- 1 caisson Encombrants
- 1 caisson Carton
- 1 caisson Ferraille

2- Station de transfert gravitaire

- 1 hall de déchargement
- 6 trémies
- 3 groupes hydrauliques
- 6 potences de distribution hydraulique
- 6 ensembles de positionnement de semi-remorques

3- Station de mise en balle

- 1 bâtiment
- 1 presse à balle
- 2 engins
- 2 fosses de réceptions

255€ TTC/tonne

c'est le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BALLES



3.2 Multimatériaux (emballages en mélange)

3.2.1 Pré-collecte

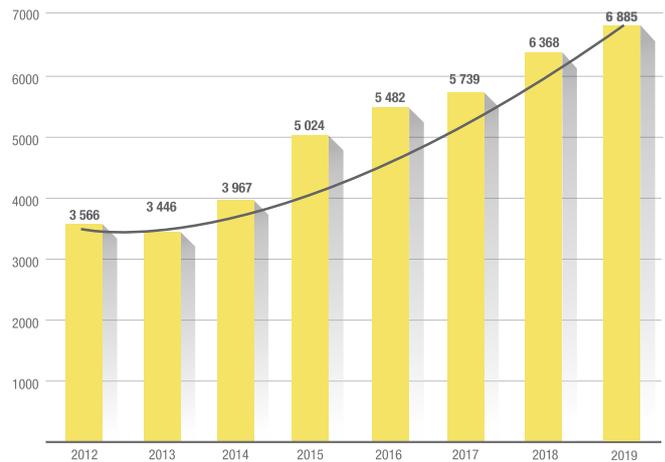
La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte (PAP), 13 816 bacs sont en place.

- ▶ Dotation en bacs individuels : 9 365 (120, 240 ou 360 litres).
- ▶ Des bacs de regroupement : 4 449 (660 et 770 litres majoritairement) sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).

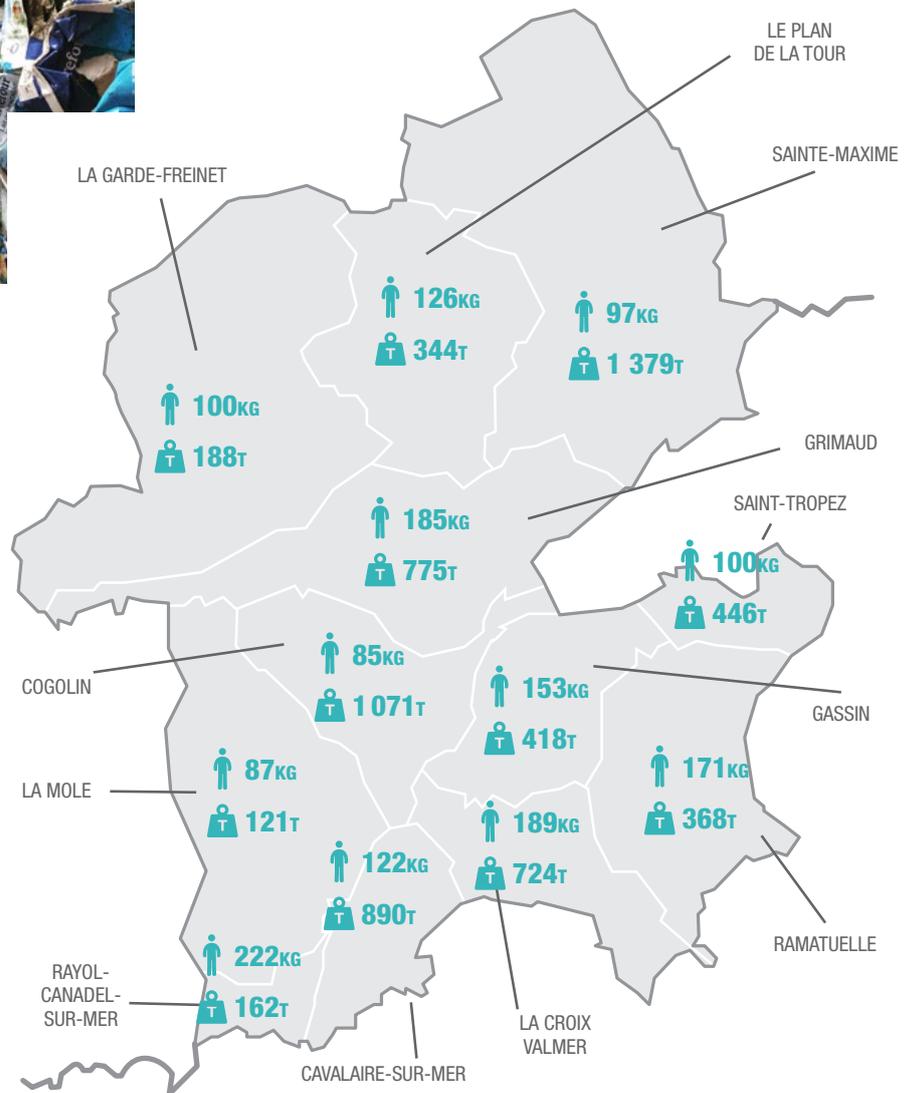
Des colonnes sont également disposées dans certaines zones, à Ramatuelle et Gassin.



ÉVOLUTION TONNAGES EMBALLAGES



EMBALLAGES PAR COMMUNE



3.2.2 Organisation de la collecte

La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux.

La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et mini bennes selon les besoins. Deux bennes biflux compartimentées sont également déployées sur le territoire, elles permettent de collecter simultanément les emballages et le verre, à Sainte-Maxime.

Les colonnes sont collectées avec un camion grue.

Les tonnages collectés sont à la hausse depuis 2012.

8,7%

d'augmentation entre 2018 et 2019



Kg/An/Habitant



Tonnes

3.2.3 Transport

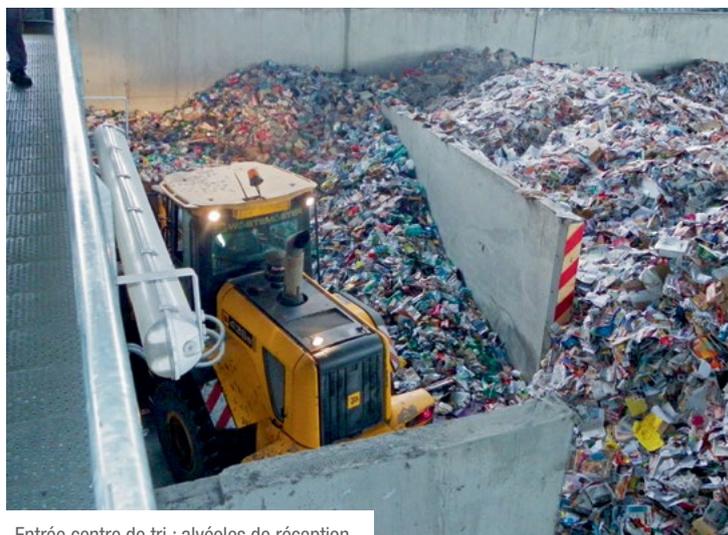
Les collectes sont vidées au quai de transit de la Mole dans des semi FMA de 90 mètres cubes qui transportent ensuite le flux vers le centre de tri.

3.2.4 Traitement - SITTOMAT

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par le Centre de Tri en contrat avec le Syndicat.

Ce dernier trie les déchets par matière puis les expédie vers des industriels du recyclage afin que les matières soient régénérées. Ces prestations sont réalisées pour le compte du Syndicat par l'intermédiaire de marchés publics.

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez négocie la revente des matières avec les repreneurs. C'est une source de recettes non négligeable pour la collectivité.



Entrée centre de tri : alvéoles de réception

RÉCAPITULATIF DE LA PRODUCTION

Matériau	Tonnage	Kg/hab
Acier total CS	234	4,0
Aluminium total CS	24	0,4
Acier/alu Mâchefers	841	14,4
EMR	1548	26,6
Cartons 1,04+1,05	2018	34,6
JRM 1,11	899	15,4
ELA	39	0,7
Autres fibreux	1405	24,1
PEPPPS	192	3,3
PET clair	335	5,8
PET foncé	83	1,4
Films	124	2,1
Refus UVE	492	8,4
Refus ISDND	1546	26,5
SOUS-TOTAL	9 780	168
Verre	5 800	100
TOTAL	15 580	268

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des emballages est de

703€ TTC/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

221€/tonne

Le coût aidé est donc de

482€ TTC/tonne

3.3 Verre

3.3.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte (PAP) et en points de regroupement 8 666 bacs deux roues.

- Dotation en bacs individuels : 5 397 bacs.
- Dotation en bacs de regroupement : 3 178 bacs.
- Des bacs de 240 (majoritairement) et 340 litres sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).
- Des colonnes sont également disposées dans certaines zones, à Ramatuelle, Saint-Tropez et Gassin.

Une collecte avec des caissettes est organisée à Saint-Tropez, sur le port (32 caissettes).

3.3.2 Organisation de la collecte

La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux.

La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et des bennes spécifiques à verre (vidage gravitaire).

Deux bennes biflux compartimentées sont également déployées sur le territoire, elles permettent de collecter simultanément les emballages et le verre.

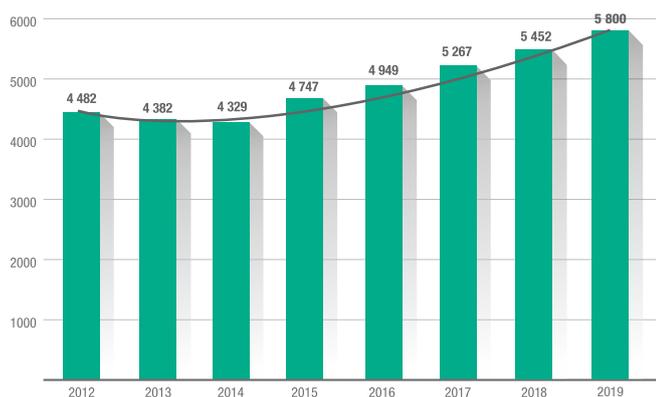
Les colonnes sont collectées avec un camion grue.

Les tonnages collectés sont à la hausse depuis 2015.

+8,5%

d'augmentation entre 2018 et 2019

ÉVOLUTION TONNAGES VERRE



3.3.3 Transport

Les camions de collecte vont vider sur l'alvéole à verre du site de la Môle où le verre est stocké avant reprise par le verrier.

3.3.4 Traitement - SITTMAT

Le verre est stocké puis rechargé et repris par le verrier. Le recyclage est réalisé par la société OI Manufacturing à Béziers.

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement du verre est de

223€/tonne

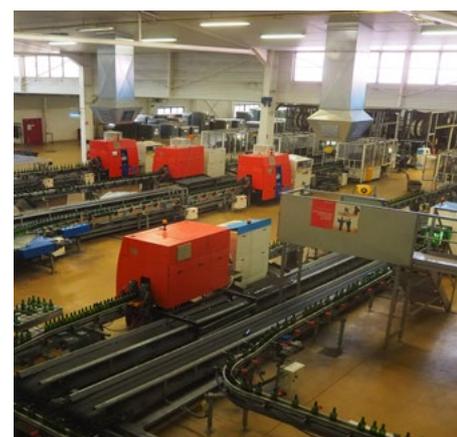
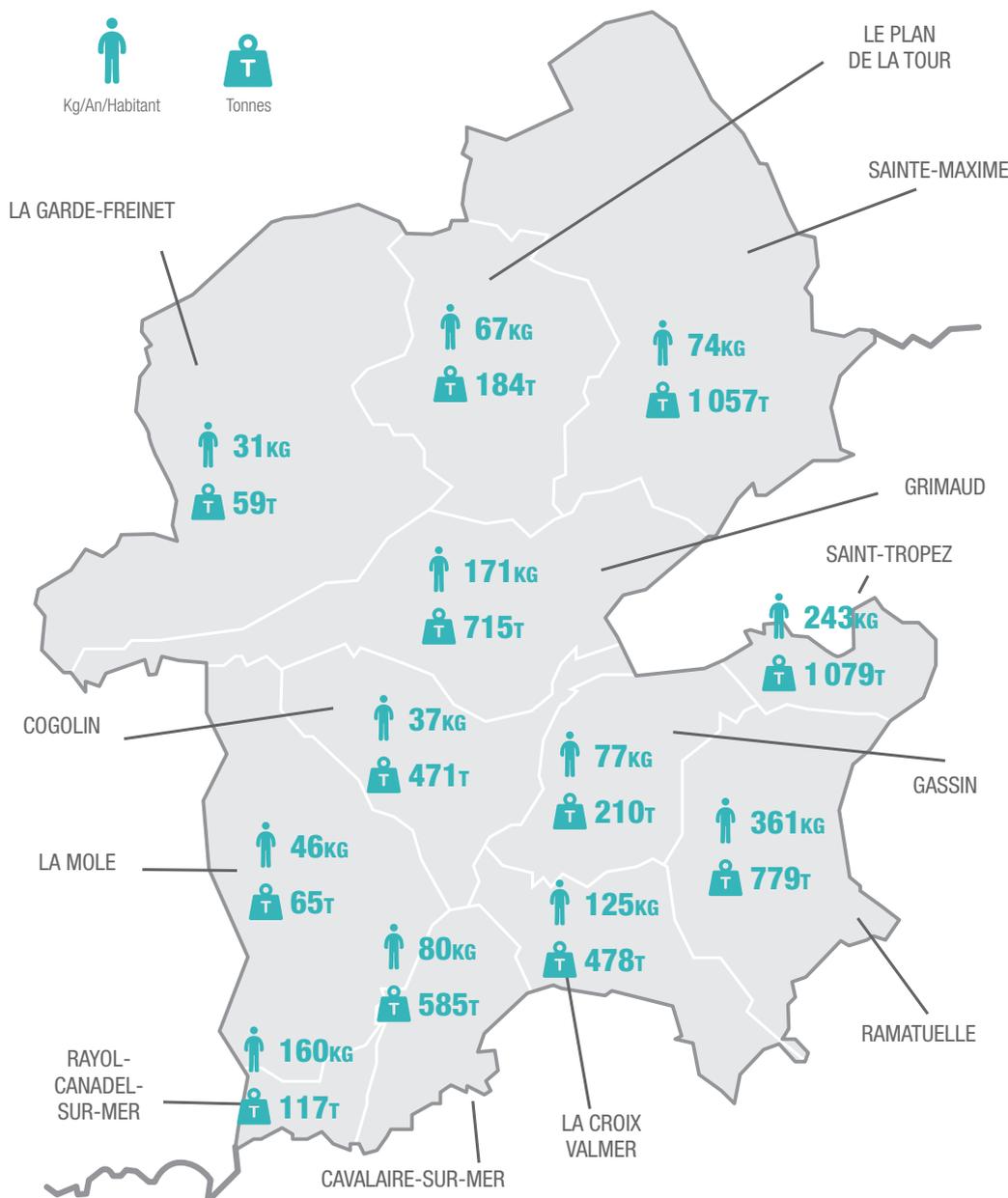
Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

44€/tonne

Le coût aidé est donc de

179€/tonne

VERRE PAR COMMUNE



3.4 Carton des professionnels

3.4.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs de 660 litres et en vrac. 464 bacs sont déployés sur le territoire.

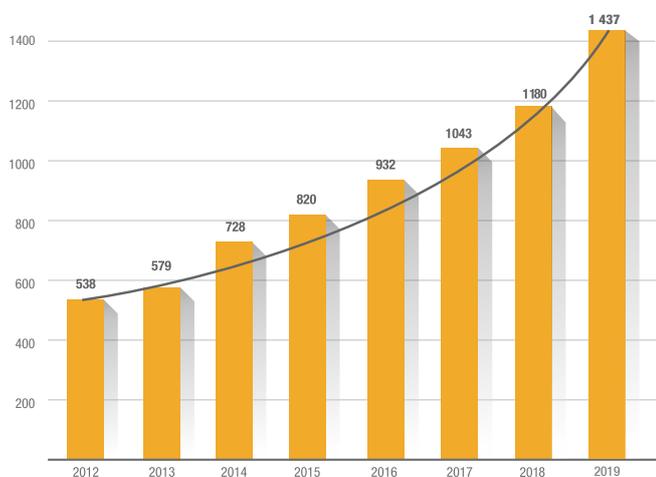
3.4.2 Organisation de la collecte

Collecte en Porte à Porte (PAP) chez les commerçants et Point de Regroupement (PR).

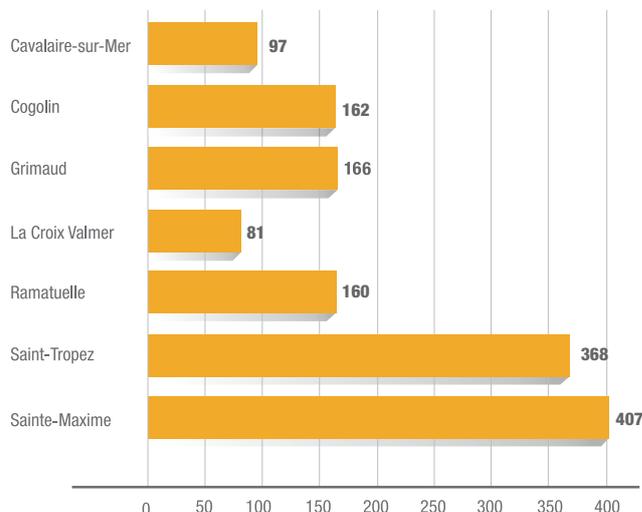
Les cartons des commerçants sont collectés en BOM puis vidés au quai de transit de La Môle.

Les deux graphiques ci-dessous représentent les tonnages collectés : évolution et répartition par commune.

ÉVOLUTION TONNAGES CARTONS COLLECTÉS



CARTONS COLLECTÉS PAR COMMUNE (TONNES)



3.4.3 Transport

Le transport est réalisé en semi FMA de 90m³ du quai de transit au centre de tri Valeor du Muy pour mise au standard et conditionnement.

3.4.4 Traitement

Une fois acheminé sur le site de Valeor le carton est conditionné. Après avoir été mis en balles, il est expédié chez le repreneur : EPR - Recyclage.

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement du carton est de

537€/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

44€/tonne

Le coût aidé est donc de

494€/tonne



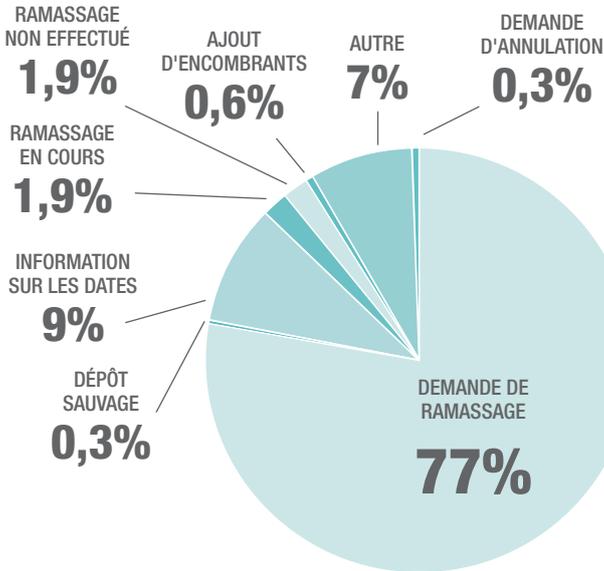
3.5 Encombrants

3.5.1 Collecte gratuite à domicile sur rendez-vous

Une collecte gratuite en Porte à Porte (PAP) des encombrants est proposée aux particuliers, uniquement sur inscription.

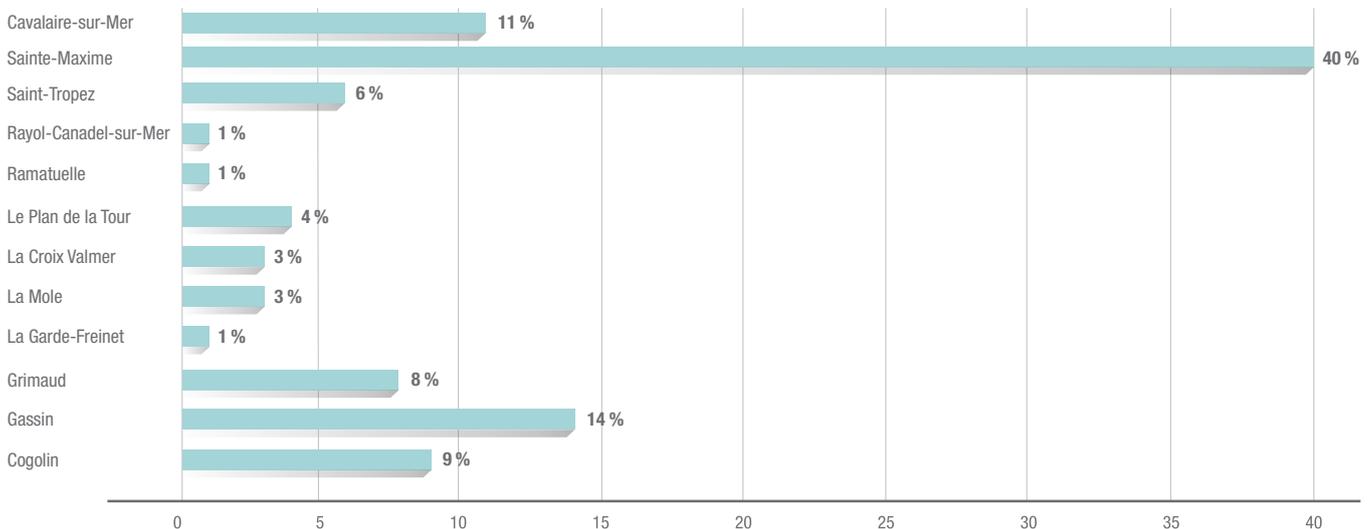
Une plateforme téléphonique "Allô Encombrants" est dédiée à la prise des rendez-vous.

RÉPARTITION DES APPELS PAR MOTIFS



La collecte est limitée à 1m³ par logement et par enlèvement. Le vidage est réalisé en déchèterie.

RÉPARTITION DES APPELS PAR COMMUNE



3.5.2 Apports en déchèterie

Les encombrants peuvent également être déposés en déchèterie par les administrés.

3.5.3 Transport

Depuis les déchèteries vers le centre de traitement en bennes 30 m³, ou en semi FMA 90 m³ depuis le quai de transit.



10 728 appels reçus par la plateforme "Allô Encombrants" en 2019

La qualité du taux de service (taux de décroché) est de **91%**



Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des cartons est de

620€/tonne

3.5.4 Traitement

Les encombrants subissent une étape de pré-tri afin d'en extraire la fraction valorisable sur la plateforme de Roumagayrol à Pierrefeu-du-Var. Les matériaux valorisables sont dirigés vers les filières de recyclage. Les refus de tri sont acheminés vers l'ISDND de Pierrefeu-du-Var.

3.6 Déchèteries

3.6.1 Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés

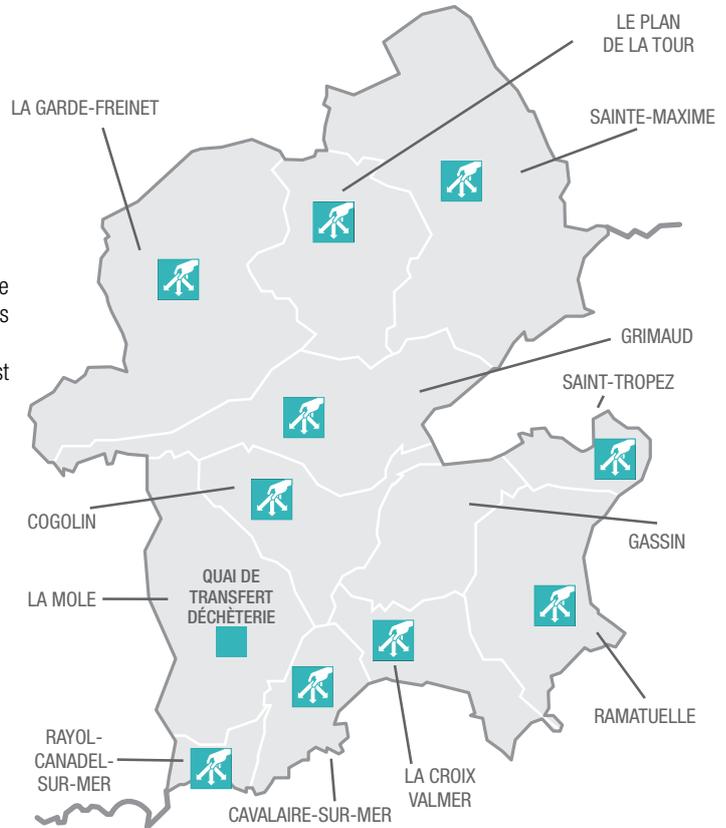
11

déchèteries réparties sur le territoire communautaire

Une déchèterie exploitée par le Groupe Pizzorno

► Déchèterie située à La Mole, sur le même site que le quai de transit.

Cette déchèterie est exploitée par un prestataire de service, la société Pizzorno qui gère les flux de cette déchèterie de manière autonome.



3.6.2 Gestion

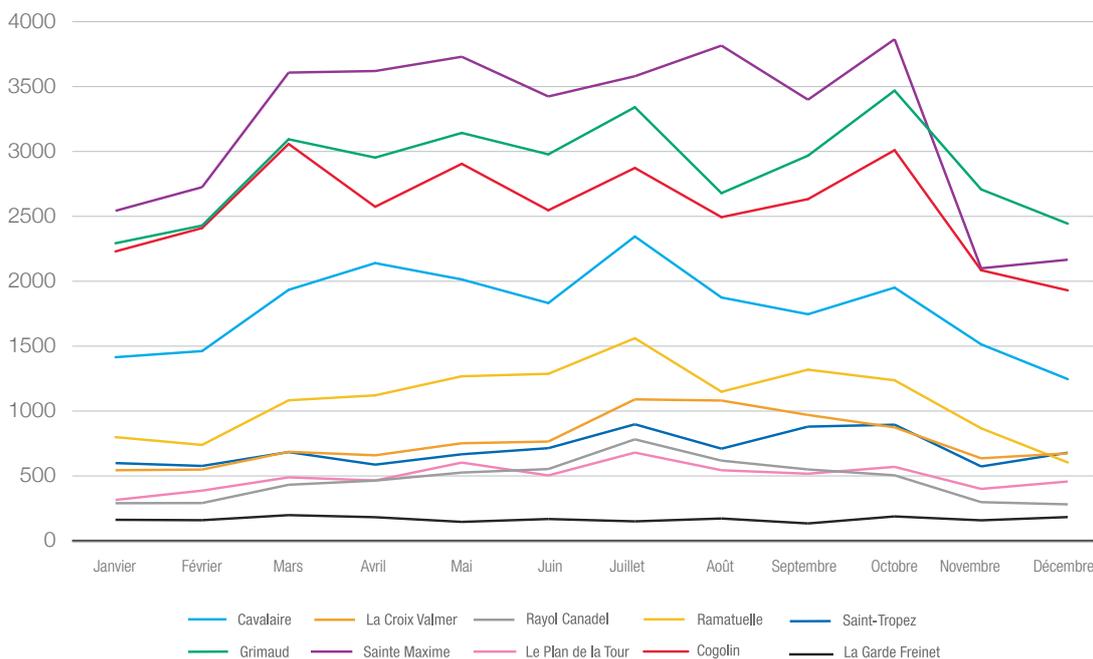
La gestion du haut de quai est de la compétence de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. Elle est réalisée en régie par des agents de la Communauté de communes.

La gestion du bas de quai est de la compétence du SITTMAT. Elle est réalisée en prestation de service.

La fréquentation des déchèteries est croissante d'années en années, signe que les habitants et professionnels du territoire jouent de plus en plus le jeu du tri et de la valorisation. Cela engendre cependant parfois un peu d'attente dans les déchèteries.

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de passages par déchèterie, les déchèteries accueillant les professionnels sont logiquement les plus fréquentées

Fréquentation des déchèteries : ci-dessous le graphique présentant le nombre d'usagers par déchèterie et par mois



Commune	Total
Sainte-Maxime	38 576
Grimaud	34 499
Cogolin	30 749
Cavalaire-sur-Mer	21 474
Ramatuelle	13 034
La Croix Valmer	9 280
Saint-Tropez	8 463
Rayol-Canadel-sur-Mer	5 590
Plan de La Tour	5 931
La Garde-Freinet	2 000
Total	169 596

3.6.3 Transport

Les transports sont gérés par le SITTOMAT, par le biais de marchés de prestation.
Les déchets sont transportés des déchèteries vers les sites de traitements appropriés (cf. synoptique des flux).

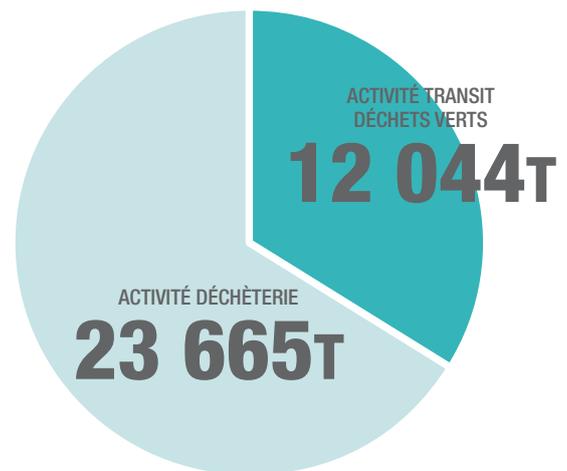
3.6.4 Traitement

Le schéma de traitement pour les différents flux est détaillé dans le synoptique "flux déchèteries" en page 25.

Le graphique suivant représente les tonnages de déchèterie :

- Les déchets verts représentent 34%
- L'activité déchèterie 66%

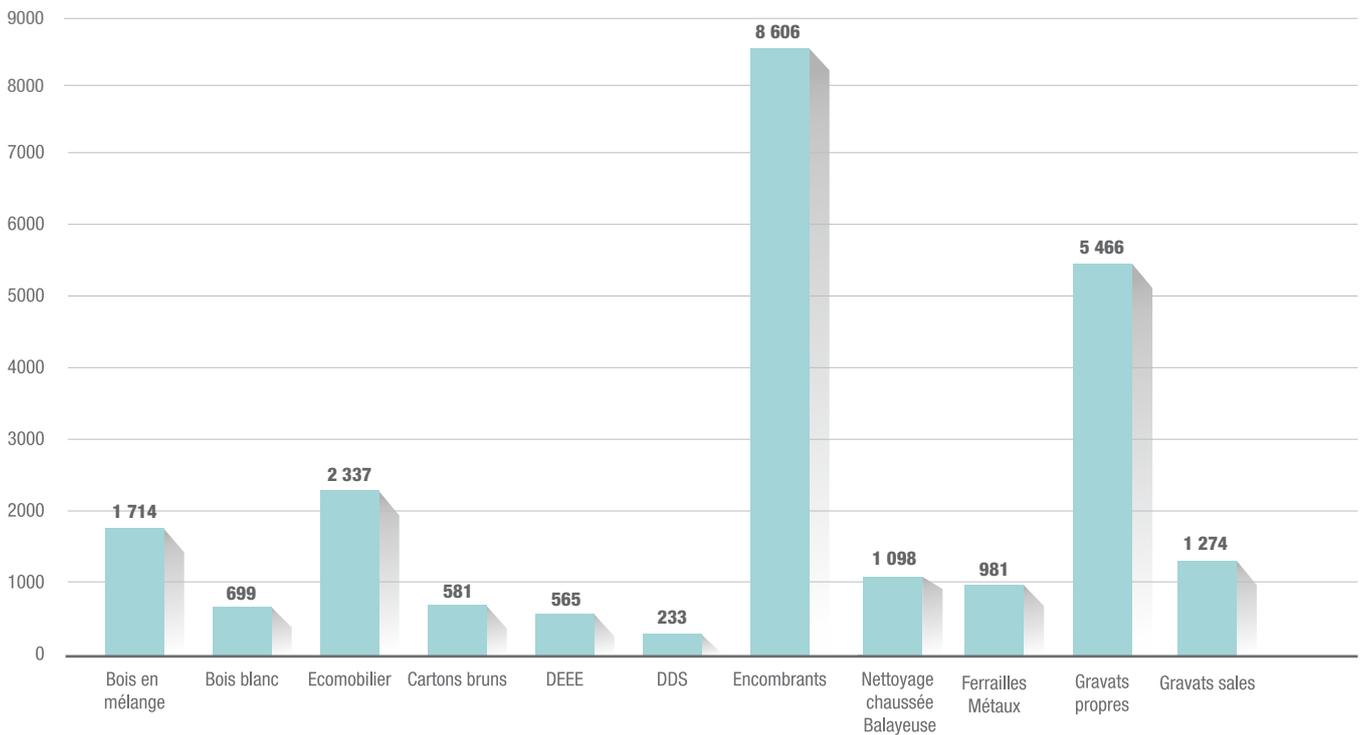
TONNAGES GLOBAUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



ACTIVITÉ DÉCHÈTERIE (TONNES)

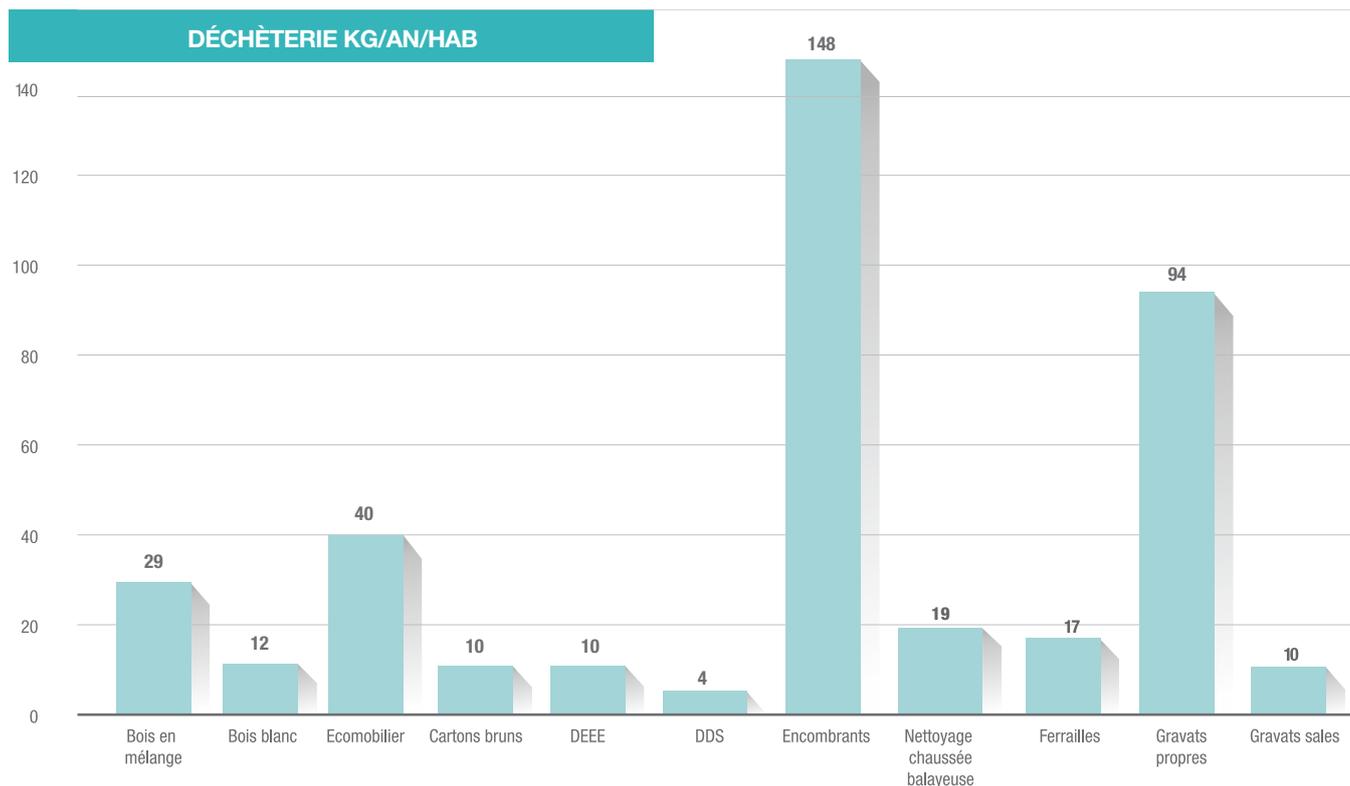
L'activité déchèterie (apport par le producteur initial de déchet) se décompose comme suit :

Les flux représentant moins de 1 tonne ne sont pas représentés (piles, accus, lampes...)



Production annuelle par habitant

Le tableau ci-dessous représente la quantité moyenne de déchets amenés en déchèterie par an et par habitant dans le golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.



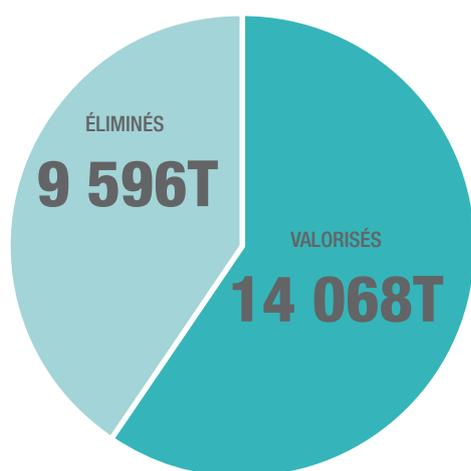
Répartition des modes de traitement

Une partie des déchets est valorisée ; elle représente 66 % des entrants hors déchets verts. Les 34 % restant sont éliminés dans des filières agréées.

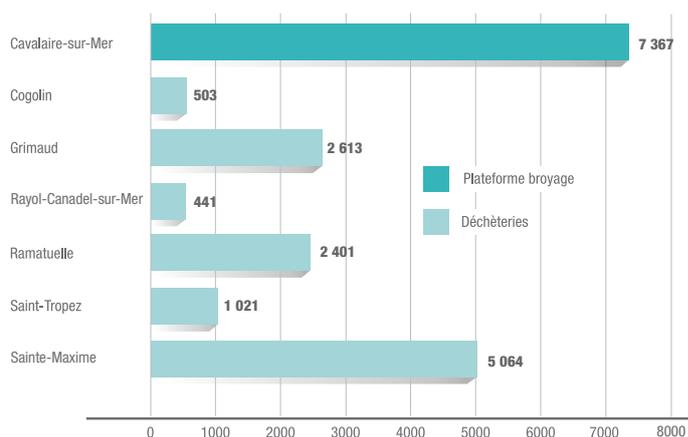
Activité transit et broyage des déchets verts

Le graphique suivant représente les tonnages de déchets verts apportés dans les déchèteries et à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer.

RÉPARTITION TRAITEMENT DÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ DÉCHÈTERIE



DÉCHETS VERTS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE (TONNES)



Haut de quai : Frais de personnels et infrastructures.

Bas de quai : **2 018 197€ TTC**
soit environ **111€ HT/tonne**

Les déchets verts sont ensuite acheminés vers l'Écopôle, sauf ceux de la déchèterie de Sainte-Maxime qui sont dirigés vers la plateforme de compostage de Cabasse (prestation de service).

Les déchets verts sont transportés :

- Broyés depuis la plateforme de Cavalaire-sur-Mer, les déchèteries de Ramatuelle et Sainte-Maxime.
- Non broyés depuis les déchèteries de Cogolin, Grimaud, Rayol-Canadel-sur-Mer et Saint-Tropez.

3.7 Déchets Verts : 20 392 tonnes

3.7.1 Organisation de la collecte

Les déchets verts sont apportés par le producteur initial (usagers, particuliers ou professionnels) : en déchèterie, à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer et à l'Écopôle de La Mole.

Les apports des différents sites sont ensuite centralisés à l'Écopôle à La Mole.

3.7.2 Transport

Le transport depuis les déchèteries jusqu'à l'Écopôle est assuré en régie. Le transport du compost est également réalisé en régie.

3.7.3 Traitement

Les déchets verts bruts subissent un broyage avant d'être disposés en andains.

Après 3 à 4 semaines de maturation durant lesquelles les feuilles et la chlorophylle se dégradent, le broyat est criblé et calibré. Cette étape représente l'affinage du broyat, elle est nécessaire à la production de biomasse.

Durant cet affinage la fraction ligneuse est séparée de la fraction fine. La fraction ligneuse alimente une centrale biomasse pour produire de l'énergie. La fraction fine est transformée en compost à l'Écopôle de La Mole.

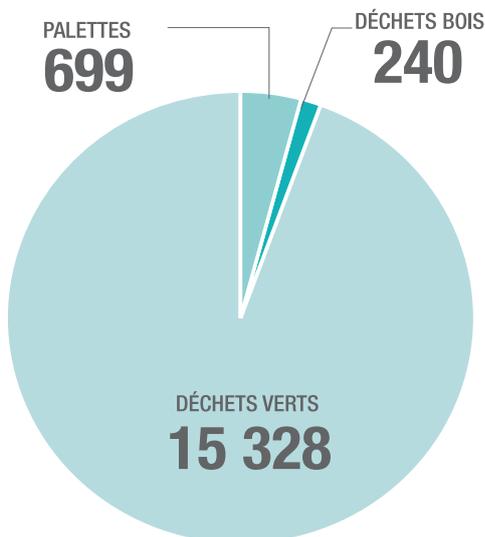


15 328 tonnes de déchets verts
sont entrées sur site.
9 606 t de compost
4 271 t de broyat et
1 433 t de biomasse
en sont sorties

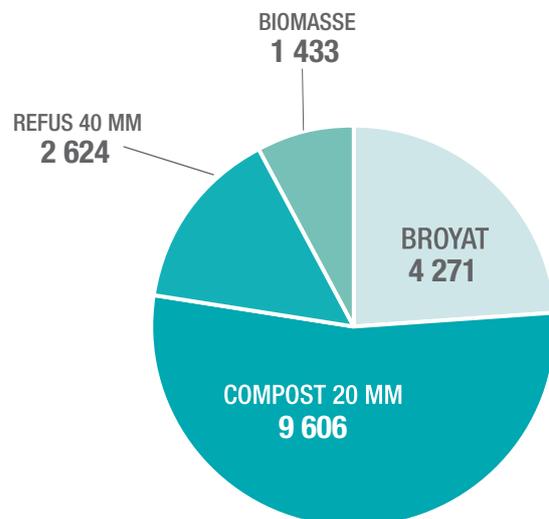


La ligne d'affinage lors de son installation

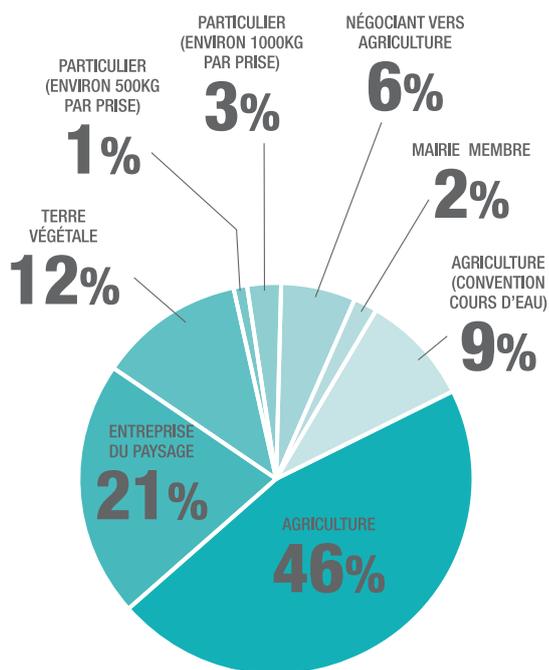
ENTRÉES (TONNES)



SORTIES (TONNES)



RÉPARTITION PAR TYPE DE CLIENT DE LA VENTE DE COMPOST EN 2019



50€ TTC/tonne

c'est le coût global de traitement des déchets verts

La plateforme de broyage située à Cavalaire-sur-Mer et l'Écopôle de La Mole sont exploités en régie.

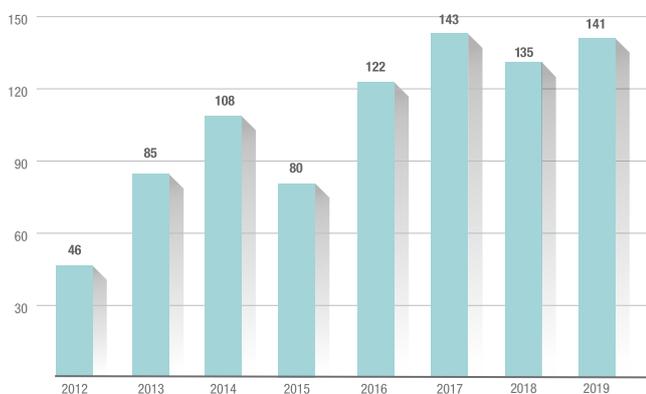
5 063 tonnes de déchets verts, que ne peut pas absorber l'Écopôle, sont dirigées directement vers la plateforme de compostage du groupe Pizzorno à Cabasse.



3.8 Autres flux

D'autres flux, comme les palettes, les huiles, les textiles sont également collectés. Ils sont ensuite dirigés vers les filières de traitement et de recyclage.

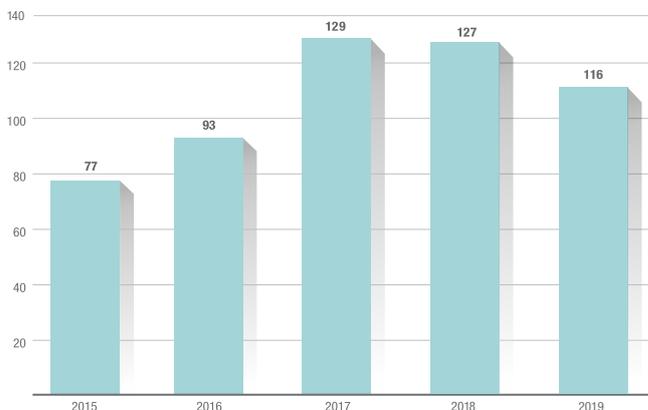
HUILES ALIMENTAIRES (TONNES)



Les huiles sont collectées chez les professionnels, dans des bidons. La collecte est réalisée par un prestataire.

Après collecte, les huiles sont dirigées en déchèterie et ensuite acheminées vers des filières agréées pour y être valorisées énergétiquement.

PALETTES (TONNES)



116 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels des communes de Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer et de Saint-Tropez en 2019. Elles sont broyées à l'Écopôle et incorporées à la production de biomasse à hauteur de 50 %.



116 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels en 2019

202 tonnes de textiles ont été récupérées en 2019 soit 3,5 kg par habitant et par an.

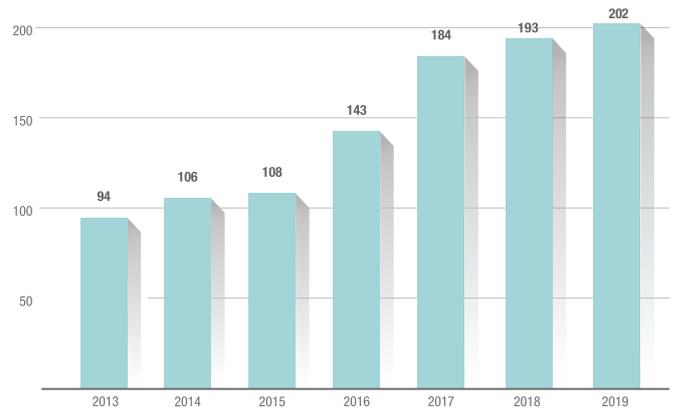


La moyenne du Var est de 2,42 kg par habitant et par an.

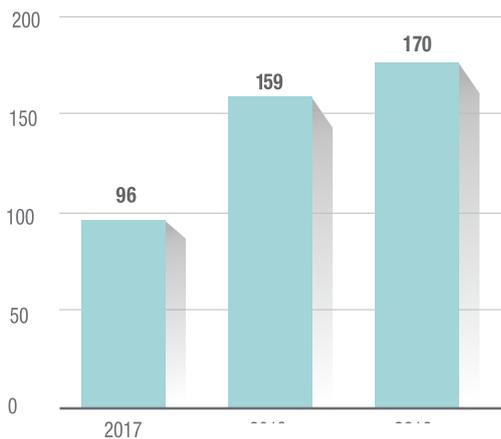
Les textiles sont déposés dans des colonnes dédiées. "Le Relais" (prestataire conventionné de la CCGST) assure la collecte et la valorisation des **42 colonnes disposées sur le territoire**. Les textiles sont triés en vue de leur réutilisation, chiffonnage, friperie et/ou leur recyclage en matériaux isolants.



TEXTILES (TONNES)



BIODECHETS (TONNES)



170 t de biodéchets ont été collectés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2019. Ces biodéchets ont été dirigés vers le centre de valorisation organique de Cabasse pour y être transformés en compost.

Cette collecte fait l'objet d'une expérimentation pour la troisième année consécutive avant une éventuelle extension géographique.



4



Centre de Tri (CDT) - Valeor - Le Muy

Traitement

4.1 Localisation des unités de traitement et exploitants

De part leur position d'exutoire des déchets collectés, les unités de traitement ont un rôle déterminant dans la structuration du service apporté à l'utilisateur.

Le tableau ci-contre présente les principales unités utilisées par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Unités de traitement	Exploitant	Commune
ISDND de Roumagayrol	Groupe Pizzorno	Pierrefeu-du-Var
UVE SITTOMAT	Groupe Pizzorno	Toulon
Centre de Tri (CDT) du Muy	Groupe Pizzorno	Le Muy
Écopôle de La Mole	CC du Golfe de Saint-Tropez	La Mole
Compostière de Cabasse	Groupe Pizzorno	Cabasse
Ferrailleur	Michelot	Grimaud
Centre de traitement déchets dangereux	OREDUI	La Seyne-sur-Mer / Grasse
Plateforme de tri NCI	Paprec	La Londe-les-Maures
Plateforme de valorisation des inertes	ECORECEPT	La Garde / Flassans

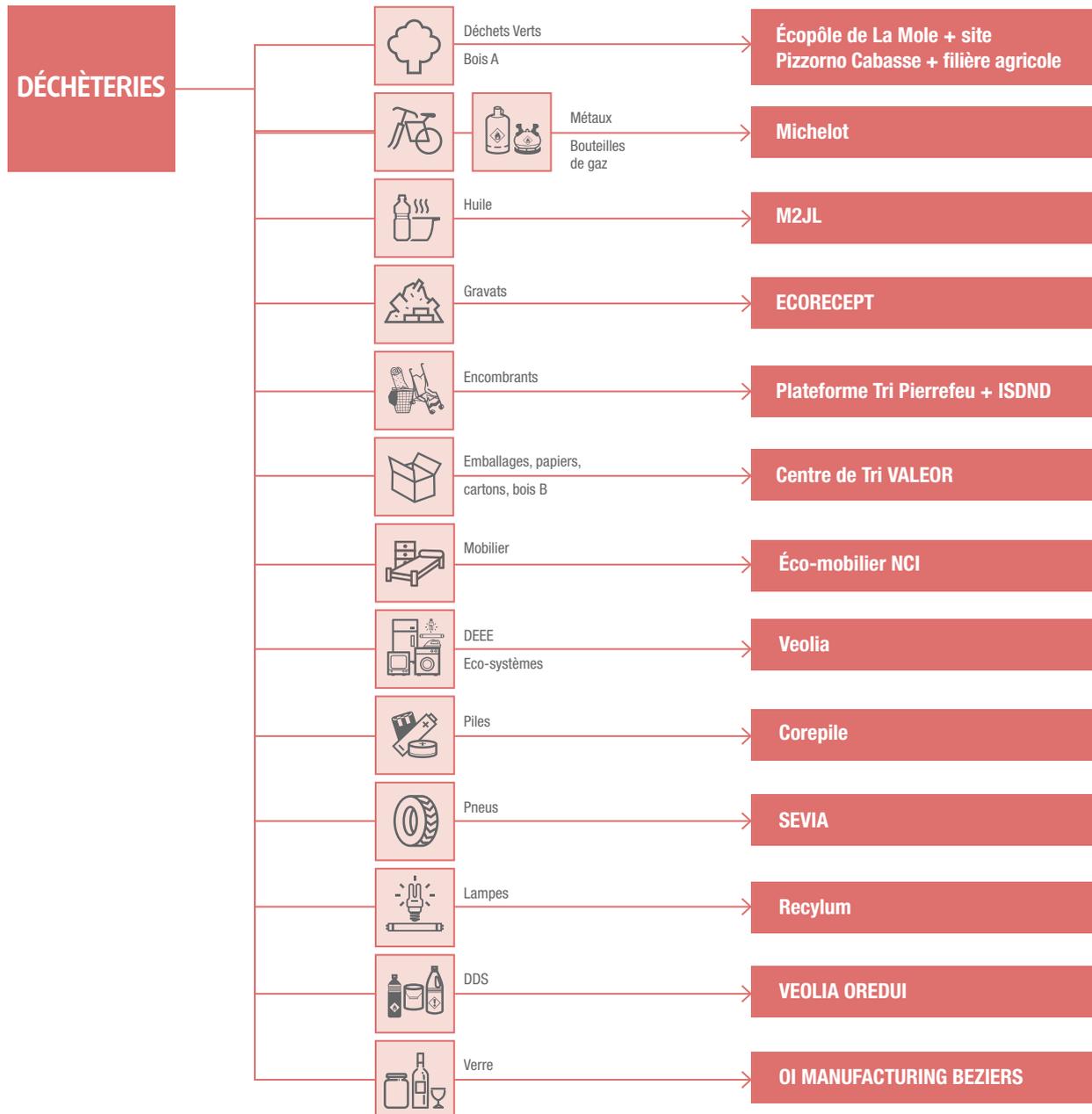


Centre de tri du Muy



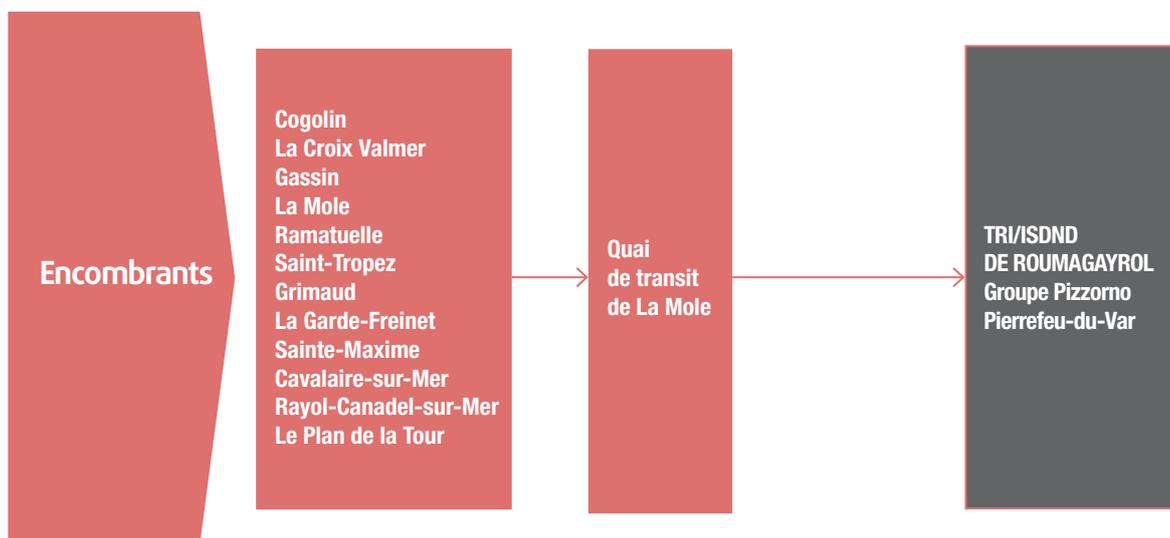
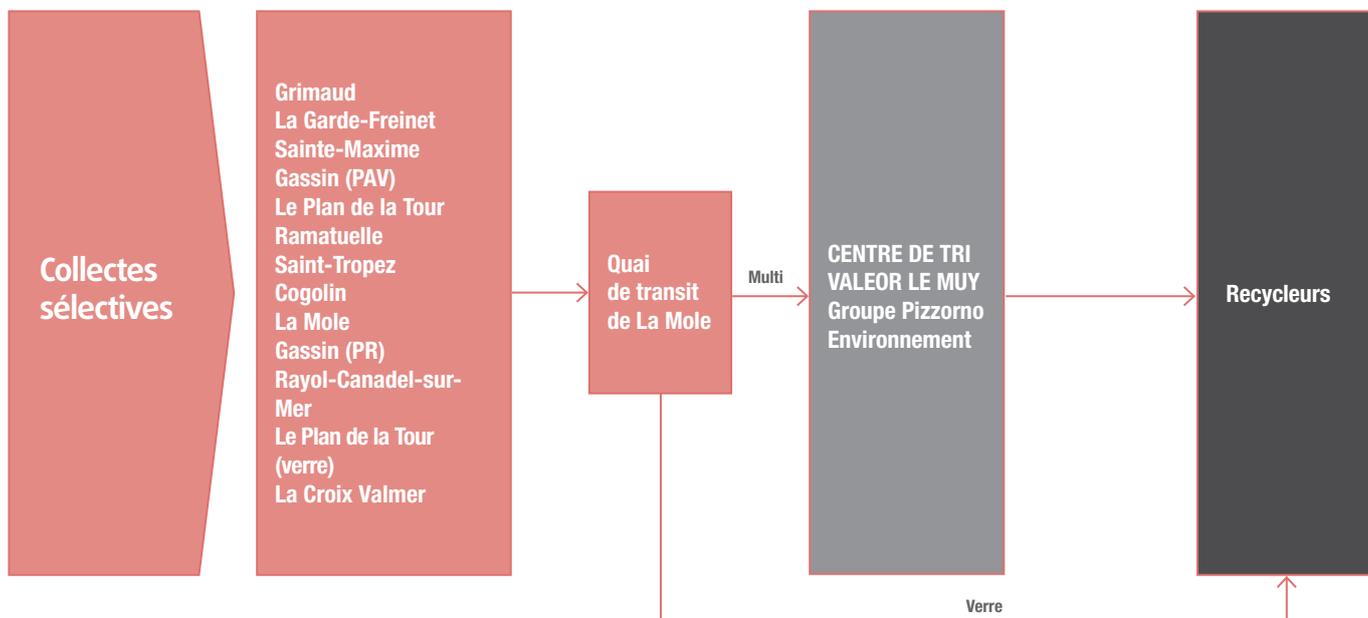
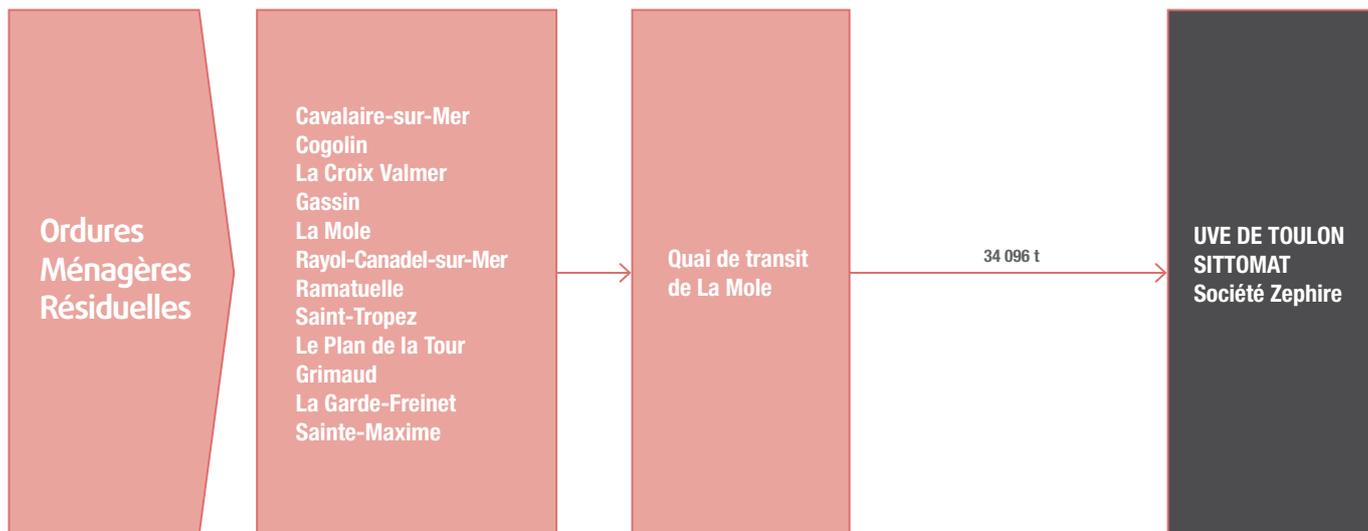
4.2 Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets

Synoptique des schémas de traitement depuis les déchèteries



Déchèterie de Sainte-Maxime

Synoptique de traitement des flux à partir des collectes



4.3 Capacité des unités et tonnage traités dans l'année par flux de déchets, performance énergétique des installations

L'ISDND bénéficie de la réfaction de TGAP pour une valorisation du biogaz supérieure à 75 %.

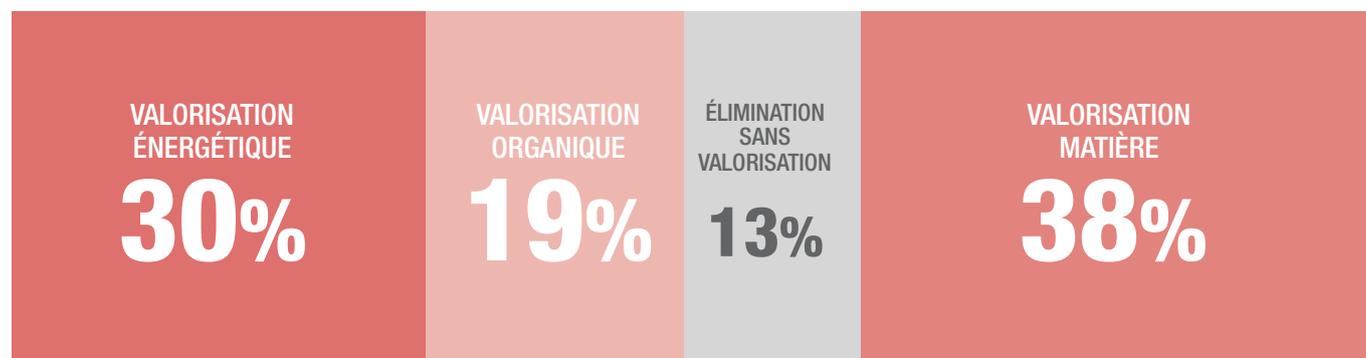
L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon a un rendement de 0,62 avant application du facteur de correction climatique (soit 0,775 avec le FCC).

Les tonnages par flux de déchets sont détaillés pour chaque flux.

Nom de l'installation	Maître d'Ouvrage	Capacité de traitement autorisée	Tonnage CCGST tous flux confondus
ISDND et plateforme d'encombrants de Pierrefeu-du-Var	Pizzorno	115 000 t/an	8 197 t
UVE Toulon	SITTOMAT	285 000 t/an	34 096 t
Centre de Tri (CDT) du Muy	VALEOR	7 500 m ³ en 2714-1	10 380 t
Centre de valorisation des inertes	ECORECEPT	-	6 740 t
Michelot (ferrailleur)	Michelot	6 000 m ³	896 t
Eco-Pôle recyclage DND	Sofovar	17 300 m ³ de DND	1 098 t

4.4 Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le graphique suivant représente les modes de traitement utilisés et la proportion occupée par chacun de ces modes.



87%

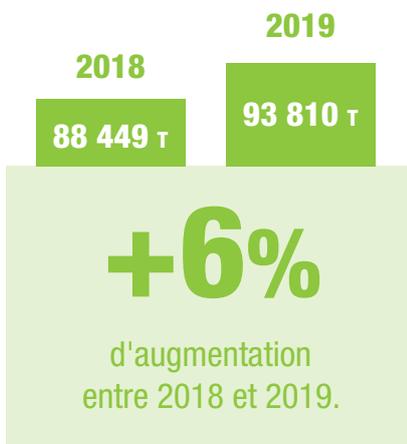
des déchets produits ont été valorisés en 2019.
Les 13% restants ont été éliminés sans valorisation.



Bilan technique des tonnages

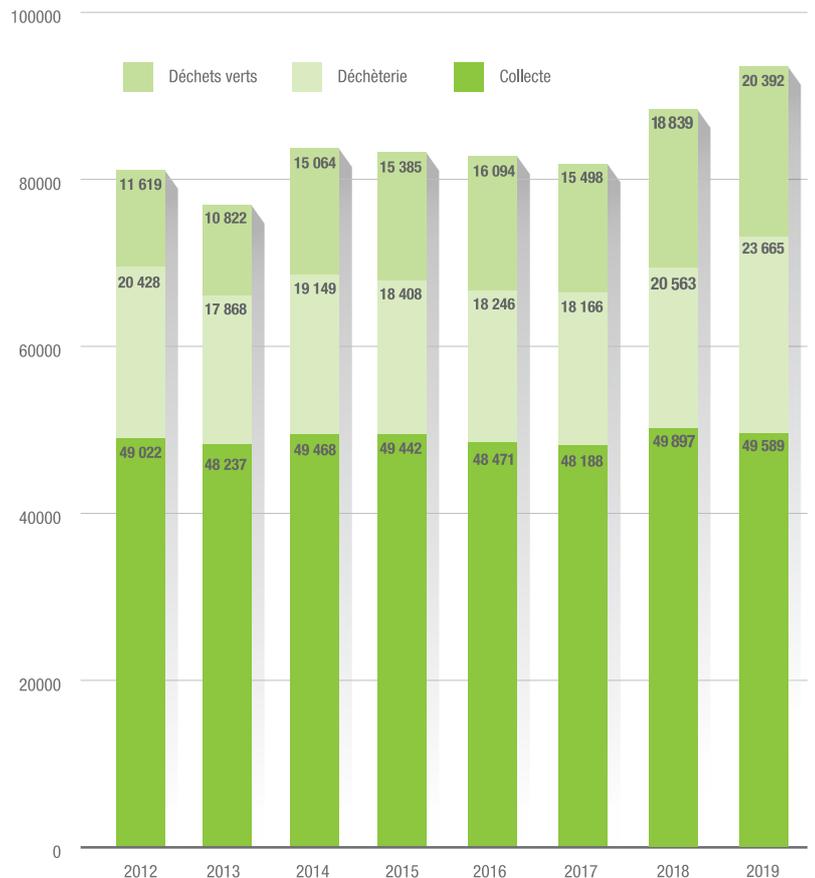
5.1 Bilan des tonnages enlevés

On constate une hausse de la production de déchets. La quantité de déchets pris en charge par le service **en 2019 s'élève à 93 810 tonnes contre 88 449 tonnes en 2018, soit 6% d'augmentation.**



Le graphique ci-contre représente l'évolution de la production totale de déchets depuis 2012 selon leur catégorie.

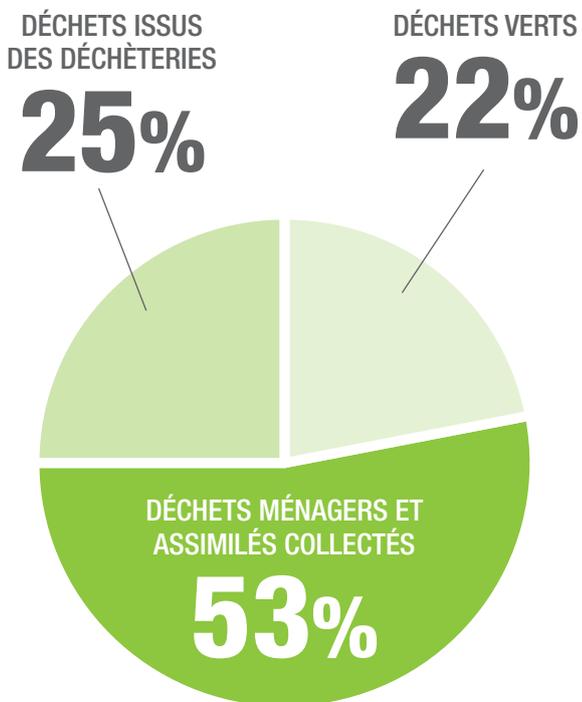
ÉVOLUTION PRODUCTION TOTALES DE DÉCHETS (TONNES)



Les différentes catégories de déchets prises en charge par le service

Le diagramme suivant représente la répartition entre déchets verts (22 %), déchets issus des déchèteries (25 %) et déchets collectés (53 %).

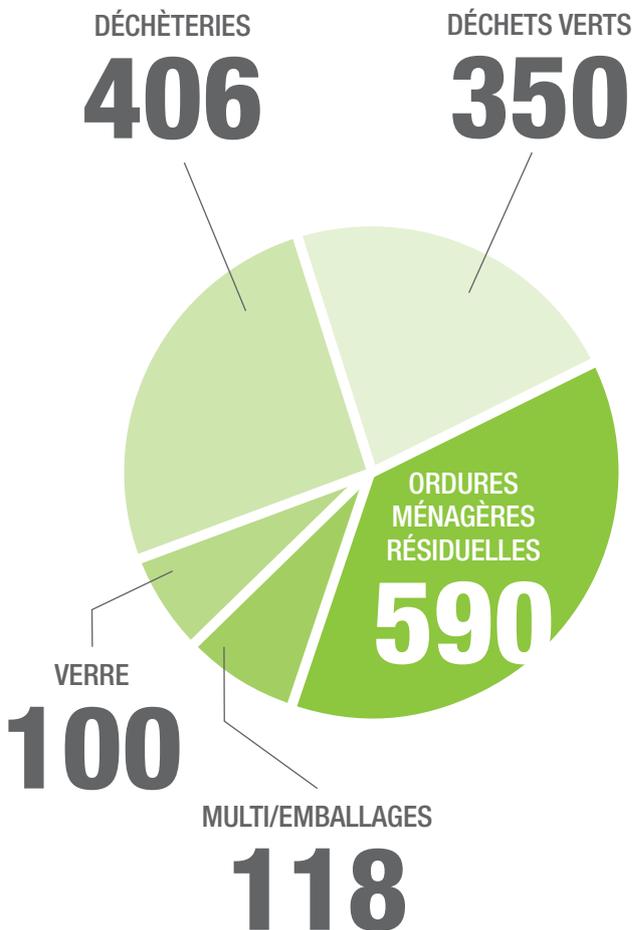
RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS EN 2018



Production annuelle par habitant

Le diagramme ci-dessous représente la quantité moyenne de déchets produits, tous flux confondus, par an et par habitant dans le Golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.

RÉPARTITION KG/AN/HABITANT



Le graphique ci-contre représente l'évolution du taux de Collecte Sélective (dont la valorisation des cartons, huiles, palettes des professionnels) depuis 2012.

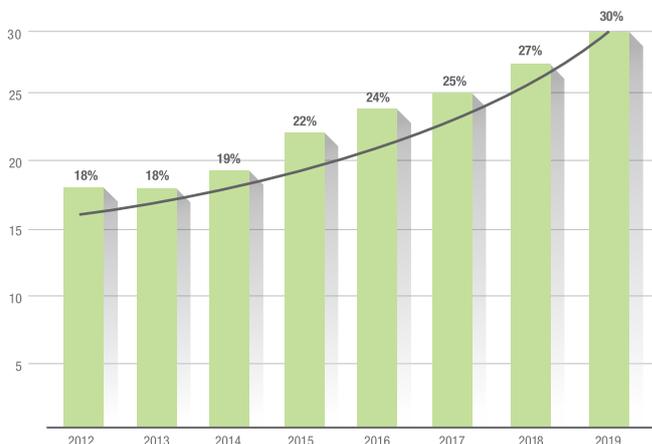
Il s'agit du tonnage de déchets recyclables collectés divisé par le total Ordures Ménagères + recyclables.

Déchets recyclables considérés :

- le verre
- les emballages/multimatériaux
- les cartons des professionnels
- les huiles et palettes

Ce graphique illustre l'évolution de la Collecte Sélective depuis 2012.

TAUX DE VALORISATION COLLECTE SÉLECTIVE (Y COMPRIS PROFESSIONNELS)

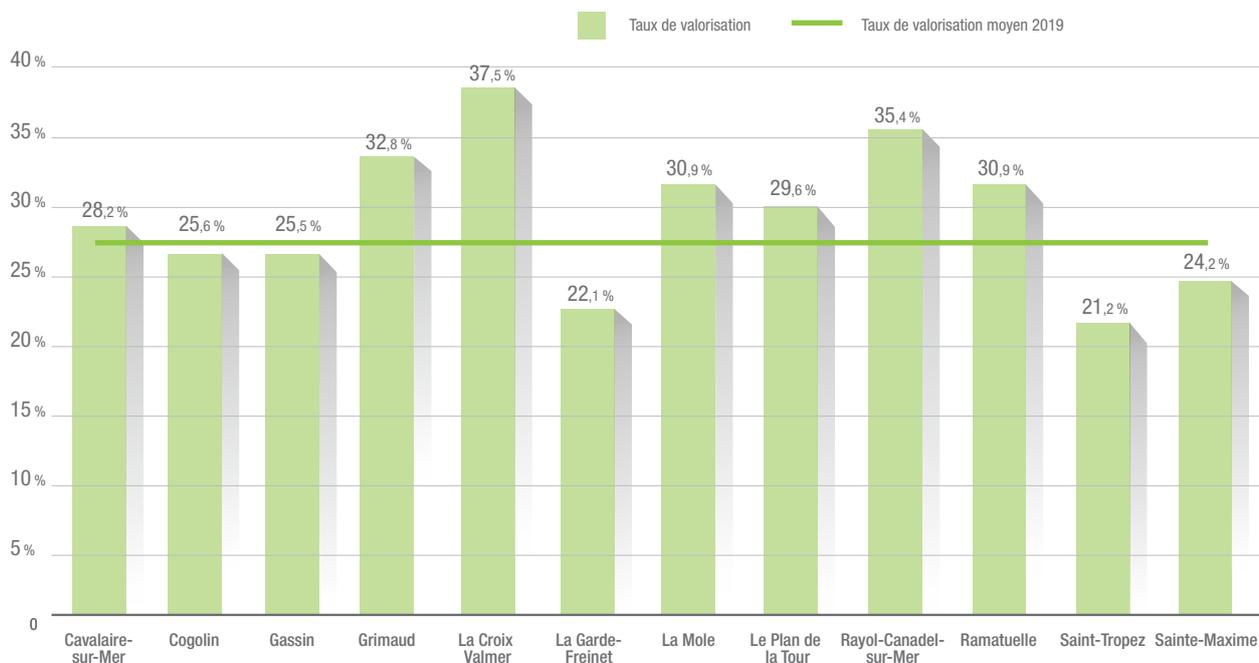


Taux de valorisation et taux de refus

Le graphique ci-dessous représente les taux de valorisation Collecte Sélective par commune, le taux moyen et le taux de refus sur les collectes multi en bacs, pour l'année 2019.

- Concernant le taux de valorisation, on note une certaine homogénéité
 - Concernant le taux de refus par commune des collectes en bacs jaunes, on note des taux plutôt homogènes
- Cet échantillonnage permet de donner la composition moyenne des bacs jaunes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

TAUX DE VALORISATION COLLECTE SÉLECTIVE 2019 TAUX MOYEN



26,9%

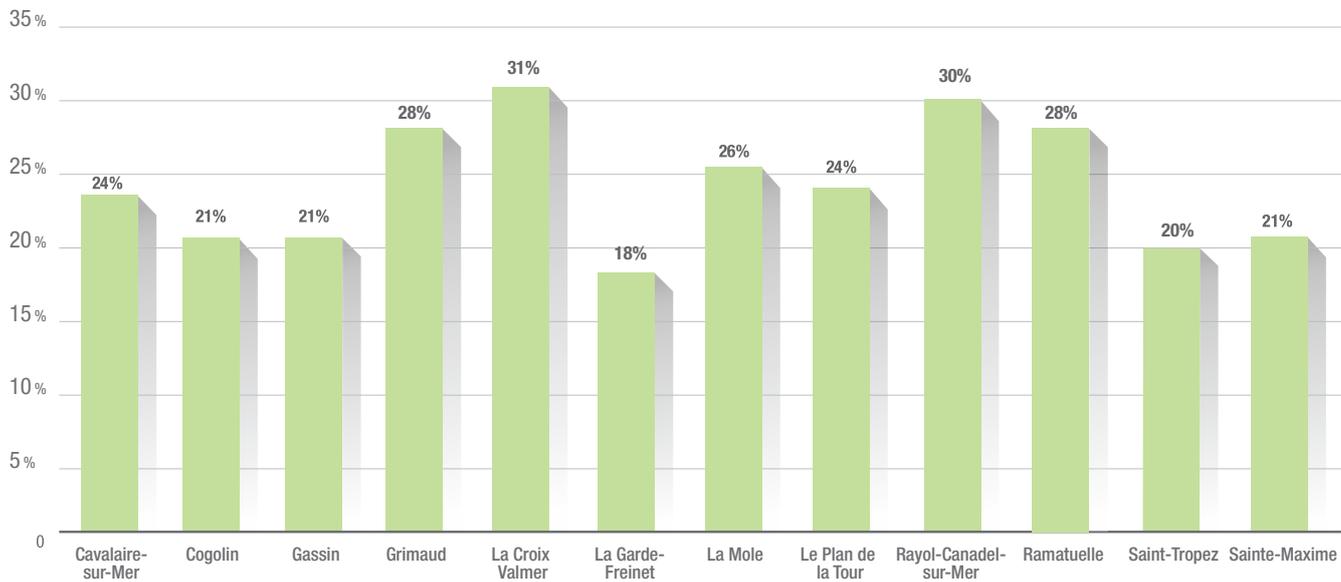
c'est le taux de refus moyen sur la CCGST



Centre de Tri du Muy - Ligne de contrôle pour les caractérisations

On peut calculer à partir des taux de valorisation et des taux de refus un taux de valorisation corrigé théorique qui donne la fraction réellement valorisée. Le graphique suivant représente les taux de valorisation par commune corrigé, en tenant compte du taux de refus indicatif de chacune.

TAUX DE VALORISATION CORRIGÉ PAR LE TAUX DE REFUS



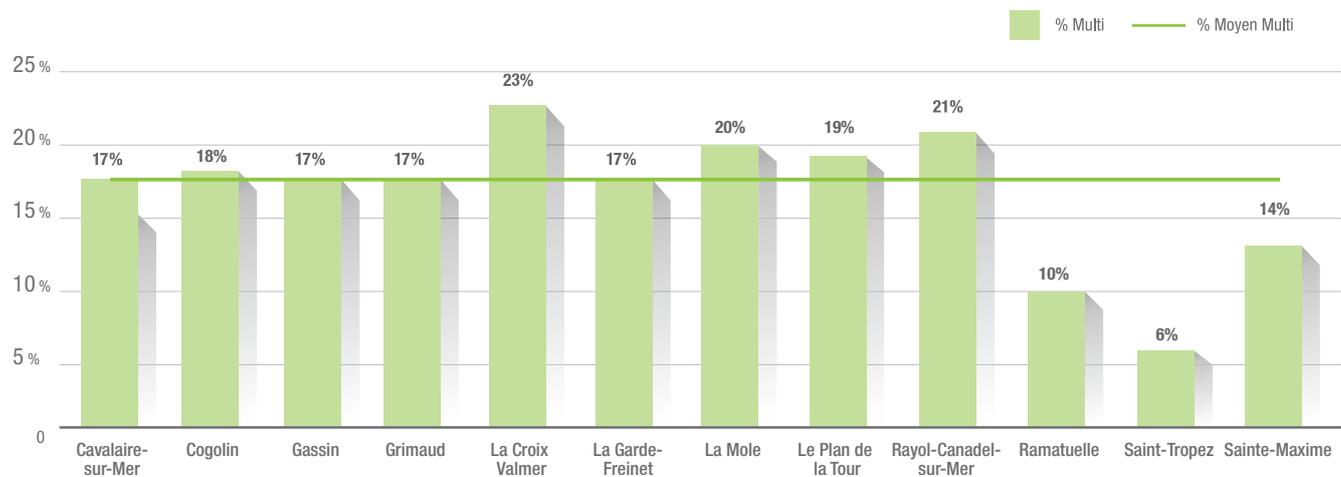
Part que représente les emballages (le multimatériaux) sur le total des Ordures Ménagères collectées.

Le graphique suivant représente la proportion de multimatériaux (emballages et papier additionnés) collecté dans chaque commune.

Il s'agit du tonnage de multimatériaux divisé par le total (multi + verre + Ordures Ménagères) :

$$\% \text{ multi} = \frac{T(\text{multi})}{T(\text{multi} + \text{verre} + \text{OM})}$$

PROPORTION D'EMBALLAGES COLLECTÉS (HORS VERRE)



Deux communes présentent un gisement potentiel important qui n'est pas encore exploité : Ramatuelle et Saint-Tropez.

Le taux moyen de multimatériaux est de 17% sur la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, si ces 2 communes atteignaient ce taux moyen cela représenterait :

■ Ramatuelle : 243 tonnes

■ Saint-Tropez : 741 tonnes

Soit 984 tonnes de multi restant théoriquement à capter, soit 450 tonnes supplémentaire captées sur ce gisement par rapport à l'année 2018.

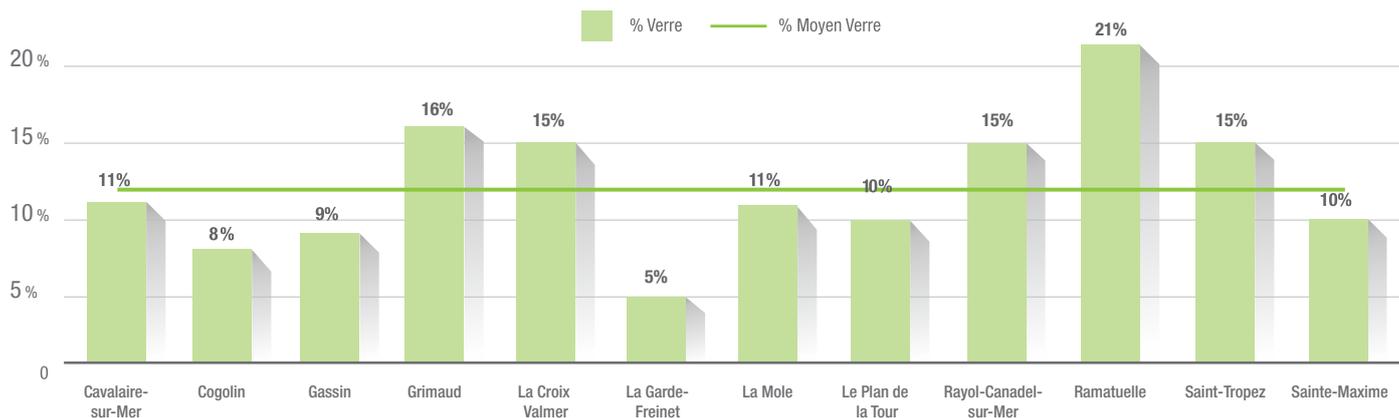
Part que représente le verre sur le total des Ordures Ménagères collectées ?

Le graphique ci-dessous représente la proportion de verre collecté dans chaque commune.

Il s'agit du tonnage de verre divisé par le total (multi + verre + Ordures Ménagères) :

$$\% \text{ verre} = \frac{T(\text{verre})}{T(\text{multi} + \text{verre} + \text{OM})}$$

PROPORTION DE VERRE COLLECTÉ

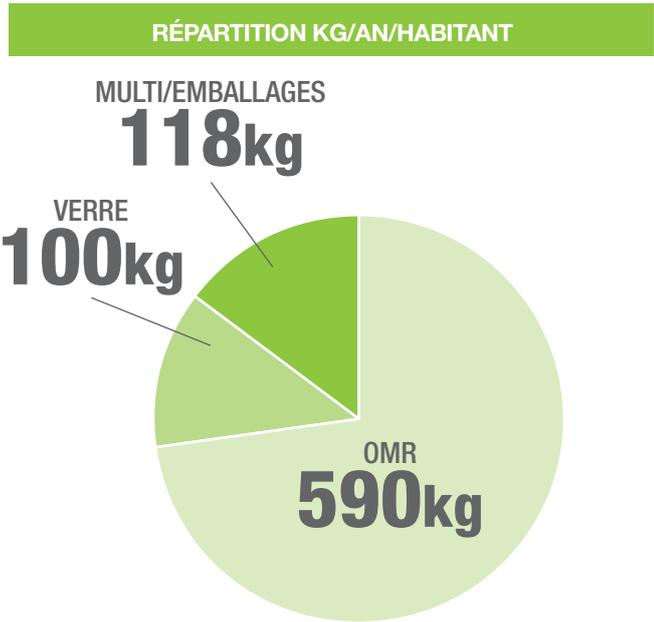


Préparation du verre à l'usine de recyclage

Le taux moyen de verre collecté est de 12%, 3 communes se situent en dessous de 10%. Si ces 3 communes atteignaient 12%, cela représenterait un gisement de 600 tonnes supplémentaire de verre.

Production annuelle par habitant

Le diagramme ci-dessous représente la quantité moyenne d'Ordures Ménagères et de tri produits par an et par habitant dans le Golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.



Ces chiffres sont bien évidemment dopés par la fréquentation touristique, puisque la population INSEE ne prend pas en compte les touristes.

Un habitant du golfe produirait donc en théorie :

- 590 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles par an
- 118 kg d'emballages et papiers par an
- 100 kg de verre par an

C'est environ 2,5 fois plus que la moyenne nationale.

Cette différence est due aux quantités de déchets produites par les touristes et résidents secondaires qui ne sont pas comptabilisés dans la population INSEE.

Impacts de la saisonnalité

Le tableau suivant illustre bien l'impact de l'activité touristique sur la production de déchets.

Le pic d'activité touristique et le pic de production de déchets coïncident en juillet et août.

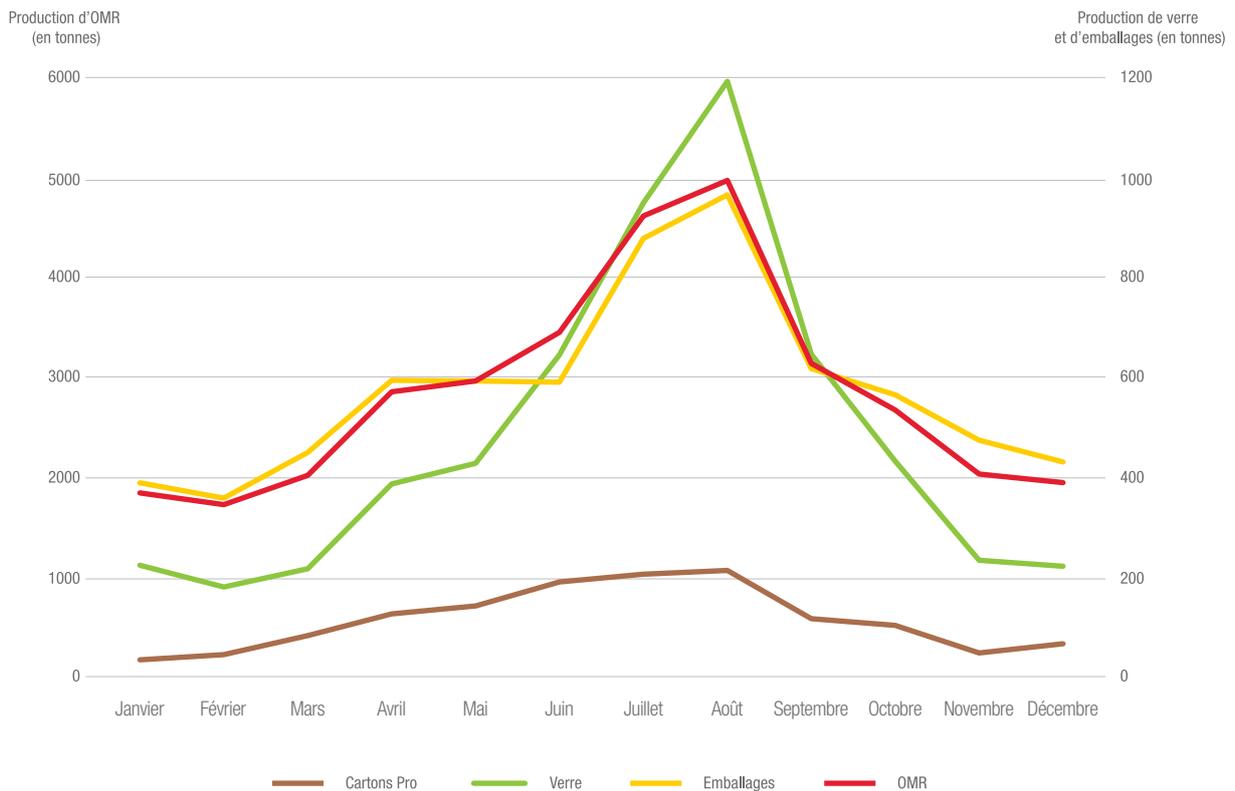
On observe sur ce graphique :

- une forte progression des Ordures Ménagères Résiduelles en été avec un rapport de 2,9 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- une progression moins marquée du tri des emballages en été avec un rapport de 2,6 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- une très forte progression du verre en été avec un rapport de 6,4 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- Une très forte progression des cartons collectés avec un rapport de 5,6 entre le mois le plus faible et le plus fort



Stand estival des Ambassadrices du Tri

IMPACT DE LA SAISONNALITÉ





Prévention et sensibilisation

6.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés

6.1.1 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 10% des DMA (DND-NI) entre 2010 et 2020.

Si l'on se positionne avec une base 100 en 2010 on observe une augmentation de 2,8% des déchets non dangereux non inertes en kg/an/habitant. Les tonnages ont globalement augmentés sur tous les flux en 2019 (+ 6%) et plus particulièrement sur les déchets verts (+ 8%) et les gravats (+ 24%)

NB : Après plusieurs années de baisse, on a assisté à une forte augmentation des tonnages en 2018 et 2019.

6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010

La loi de transition énergétique fixe des objectifs de réduction des tonnages enfouis à l'horizon 2020 et 2025 :

- ▶ diminution de 30 % des tonnages enfouis par rapport à 2010 en 2020.
- ▶ diminution de 50 % des tonnages enfouis par rapport à 2010 en 2025.

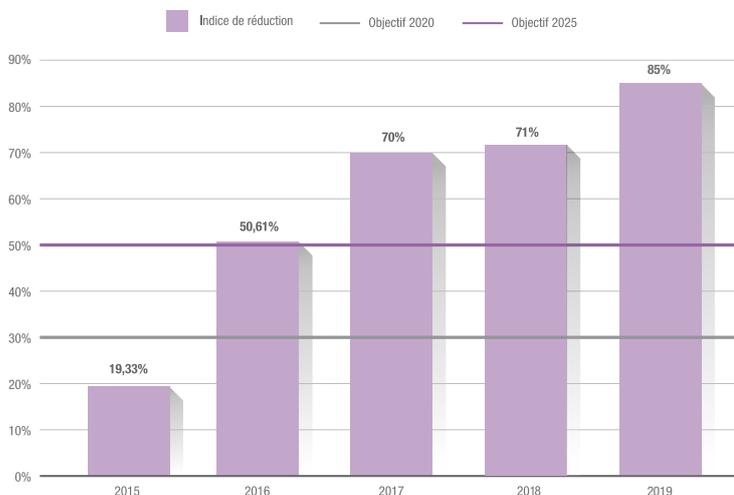
Le tableau suivant synthétise les chiffres de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

	Évolution 2010-2019 en valeurs absolues		Évolution 2010-2019 en %		Objectif 2020 LTECV
	Évolution en tonnes	Évolution en kg/an/hab	Évolution en tonnes	Évolution en kg/an/hab	
DND	9 891	104	12%	7,0%	
DND non inertes	6 003	40	8%	2,8%	-10%
Inertes	3 888	64	109%	99,6%	

Indice de réduction des tonnages enfouis			
Année 2010 = base 100 pour le calcul de la réduction des tonnages enfouis			
Tonnages 2010	OM	Encombrants	Total
Ex Syndicat traitement	25 671	4 671	
Rayol-Canadel-sur-Mer et Cavalaire-sur-Mer	0	747	
Ex SIVOM	14 078	5 363	
Le Plan de la Tour	1 480	742	
Total	41 229	11 523	52 752
Tonnages 2017	OM	Encombrants	Total
ISDND	10 246	5688	15 934
UVE	26 308		
% réduction			69,79%
Tonnages 2018	OM	Encombrants	Total
ISDND	8 154	7 090	15 244
UVE	28 851		
% réduction			71,10%
Tonnages 2019	OM	Encombrants	Total
ISDND	0	7 760	7 760
UVE	34 096		
% réduction			85,29%

Le graphique suivant illustre les objectifs de 2020 et 2025 atteint dès 2016 pour la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

INDICE DE RÉDUCTION DES TONNAGES ENFOUIS



Salle de réunion du SITTOMAT



6.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Les actions se sont poursuivies en 2019 : prévention, sensibilisation et communication en direction de tous les publics avec pour objectif la baisse des tonnages des Ordures Ménagères et l'augmentation du taux de valorisation (développement des filières...), expérimentation de collecte des biodéchets des restaurateurs de Pampelonne.

Au-delà de la sensibilisation, les actions de prévention se sont développées, avec notamment de nombreuses distributions de composteurs afin que toutes les communes du territoire aient été l'objet d'au moins une distribution depuis le début de la campagne.

Une autre action emblématique a été mise en oeuvre : la distribution de poulaillers.

Ces actions s'inscrivent dans une approche plus globale avec le lancement de l'élaboration du plan de prévention et du programme territoire économie circulaire.

6.2.1 Les Ambassadeurs du Tri : véritable vecteur de communication

Les Ambassadeurs du Tri, à travers leurs actions, concourent à atténuer et prévenir les effets préjudiciables sur l'homme et à l'environnement. Ils déploient des actions pour inciter la population à trier ses déchets, à composter, à déposer en déchèteries. Ils permettent une prise conscience des habitants et des vacanciers. Une autre action emblématique a été mise en oeuvre : la distribution de poulaillers.

Ces actions de communication et d'accompagnements sont indispensables à la bonne utilisation des outils mis en oeuvre par la collectivité et au maintien d'une dynamique positive et participative chez les administrés.

L'adhésion au SITTOMAT a permis d'atteindre, dès 2016, l'objectif de réduction des tonnages enfouis fixé pour 2025

(- 50 % des tonnages enfouis par rapport à 2010)

En 2019,

85%

de réduction de nos tonnages enfouis par rapport à 2010



NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES

Le nombre de personnes sensibilisées dépend du type d'actions menées. La méthodologie de comptage ayant changé en cours d'année, cela engendre un effondrement des courbes du nombre de personnes sensibilisées et du nombre d'interventions.

NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES

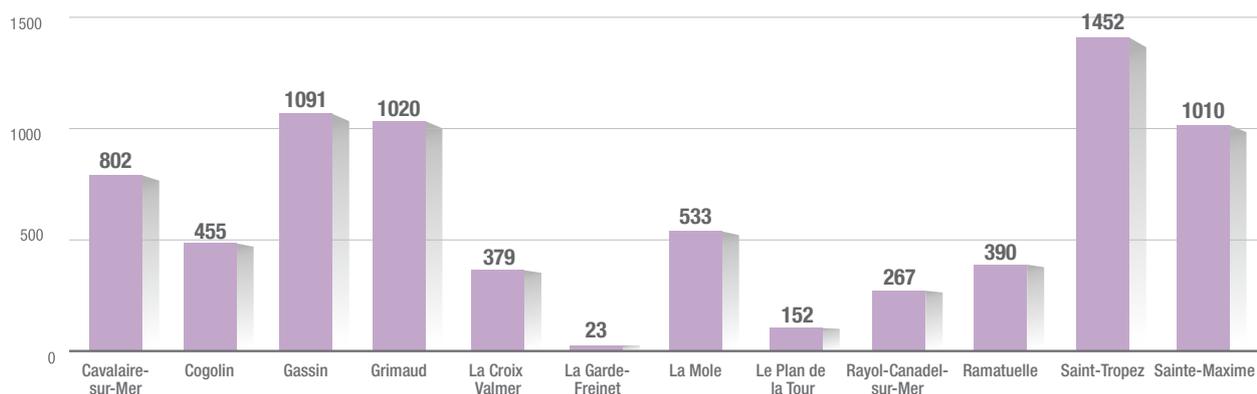


TOTAL DES INTERVENTIONS PAR TYPE D'ACTION

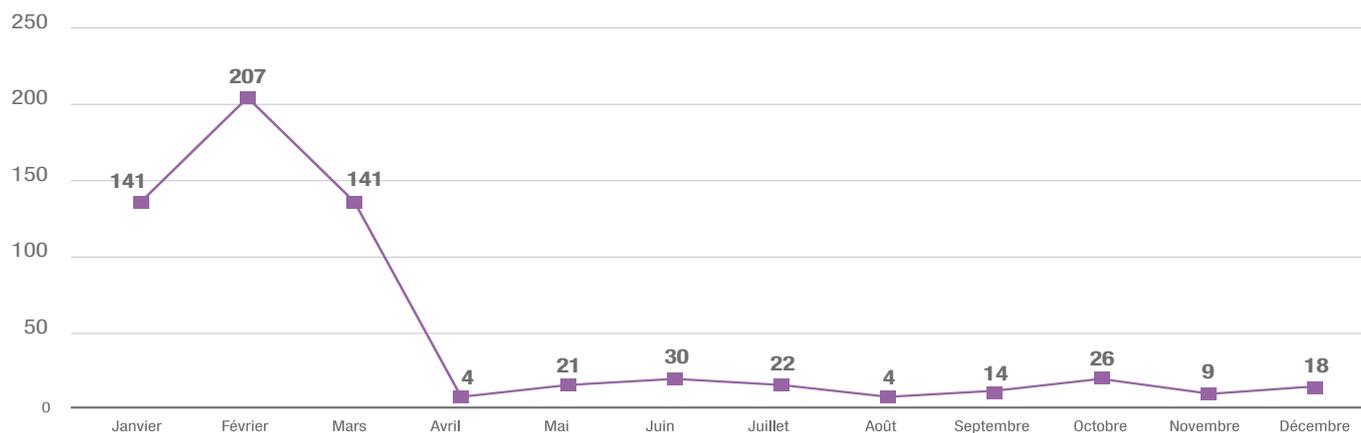
Le tableau suivant présente le nombre d'interventions par type d'action et par mois.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Administrations	1	1	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	8
Assemblées générales	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Comités de quartiers	0	4	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	9
Stands	2	2	4	2	4	13	7	4	6	20	5	7	76
Classes	16	1	1	0	0	10	0	0	8	0	2	0	38
Péri-scolaires	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
Professionnels	84	119	9	1	9	3	8	0	0	0	0	0	233
Porte-à-porte	2	0	0	0	0	2	6	0	0	5	2	8	25
Boitage	36	80	120	1	1	1	1	0	0	1	0	3	244
Total	141	207	141	4	21	30	22	4	14	26	9	18	637

TOTAL DES PERSONNES SENSIBILISÉES PAR COMMUNE



TOTAL DES INTERVENTIONS PAR MOIS



Au total ce sont
7 574 personnes
 qui ont été sensibilisées au travers
 des actions de proximités menées
 par nos Ambassadeurs du Tri.



6.2.2 Bilan carbone

Le tableau suivant présente le bilan des émissions de CO₂ liées aux activités de la gestion des déchets.

Prestataire	Activité	Kilométrage	Évolution km n/n-1	Consommation gasoil	Bilan Carbone
GPE/Nicolin	collecte	1 024 063		533 826	1 745
Exarent	transport 6*4	111 002		65 152	177
Exarent	Transport FMA	240 760		101 119	385
PO	lavage	7 553		1 888	5
TOTAL		1 383 378	- 384 757	701 985	2 312



701 958 litres de gasoil
 consommés en 2019 pour
1 869 tonnes équivalent de
CO₂ émis dans l'atmosphère en
 transport FMA



Sachant qu'un arbre absorbe 360 kg de CO₂
 en 20 ans, soit une moyenne de 18 kg/an, il
 faudrait planter environ **103 833 arbres**
par an pour compenser nos émissions.

**La rationalisation des transports OMR
 et le nouveau matériel de collecte ont eu
 un impact positif sur les émissions de GES :
 -10% d'émission en 2019 !**

7



Bilan financier

7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.)

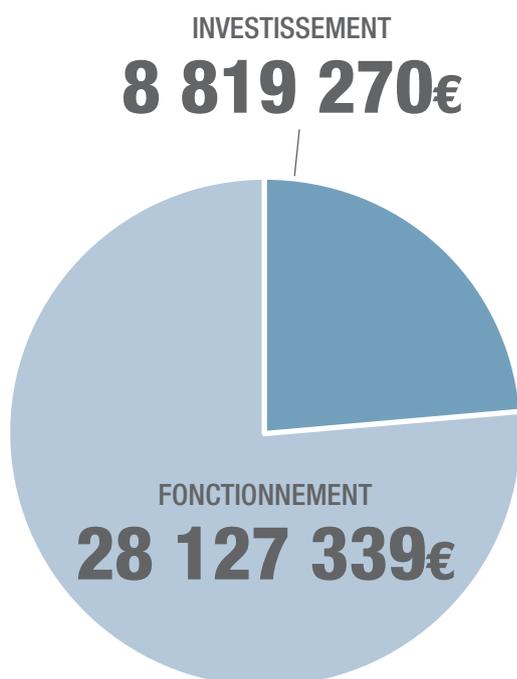
Prestation de service : pré collecte, collecte

Régie : collecte et traitement des végétaux, haut de quai de déchèteries.

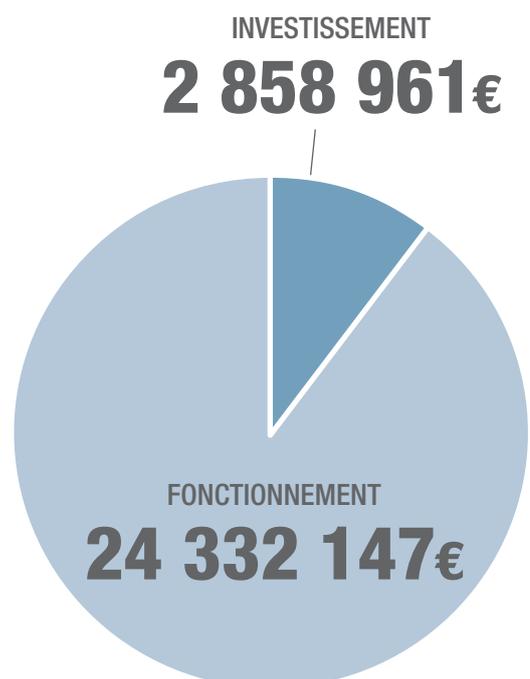
Délégation de compétence au SITTMAT : traitement, bas de quai de déchèteries.

7.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement

RECETTES

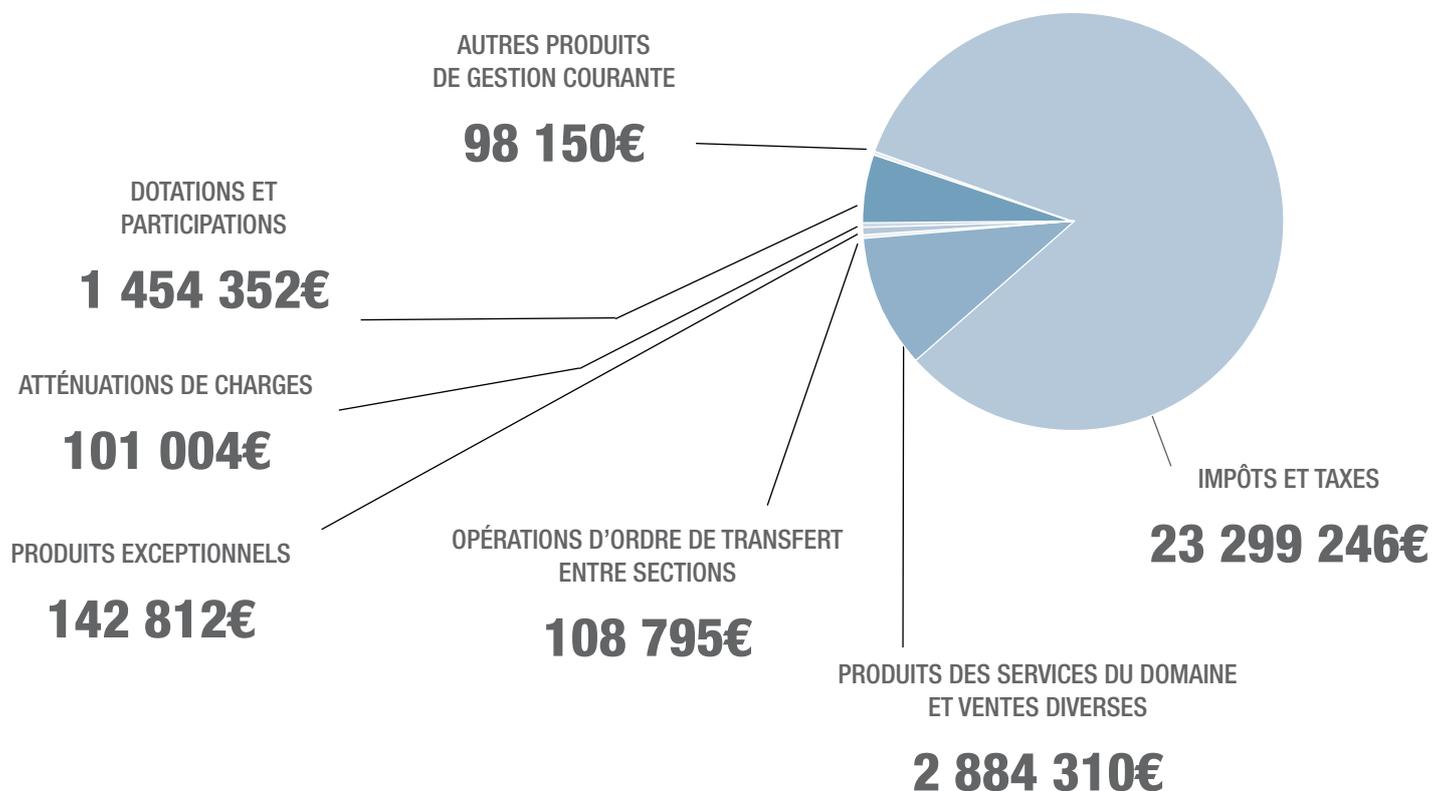


DÉPENSES

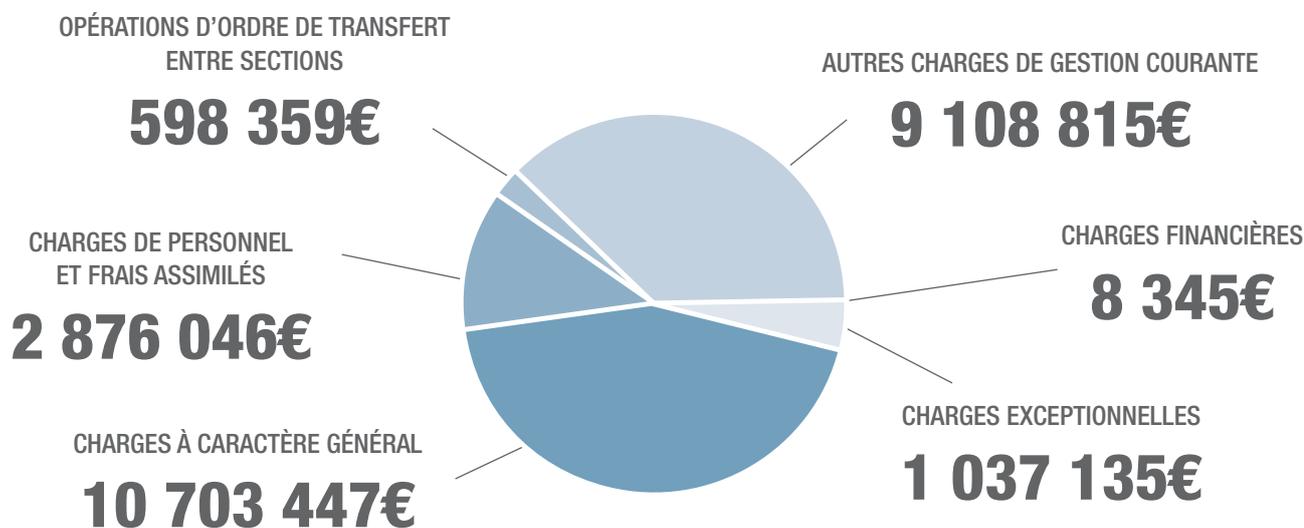


DÉTAIL DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT.

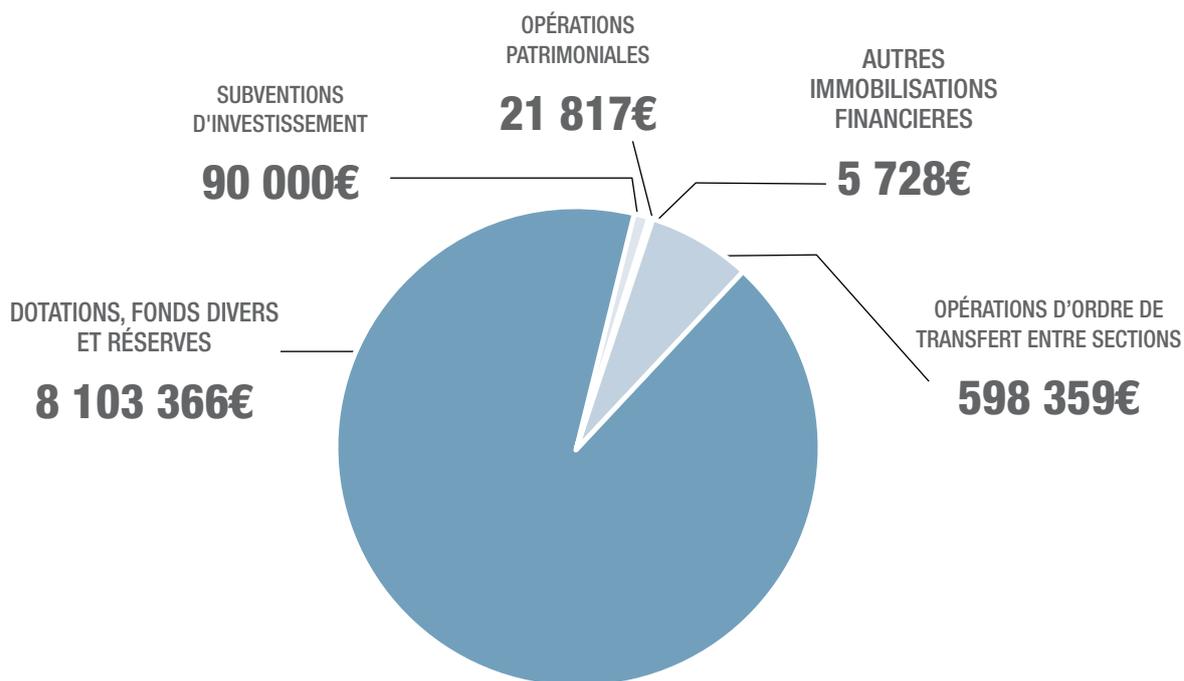
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



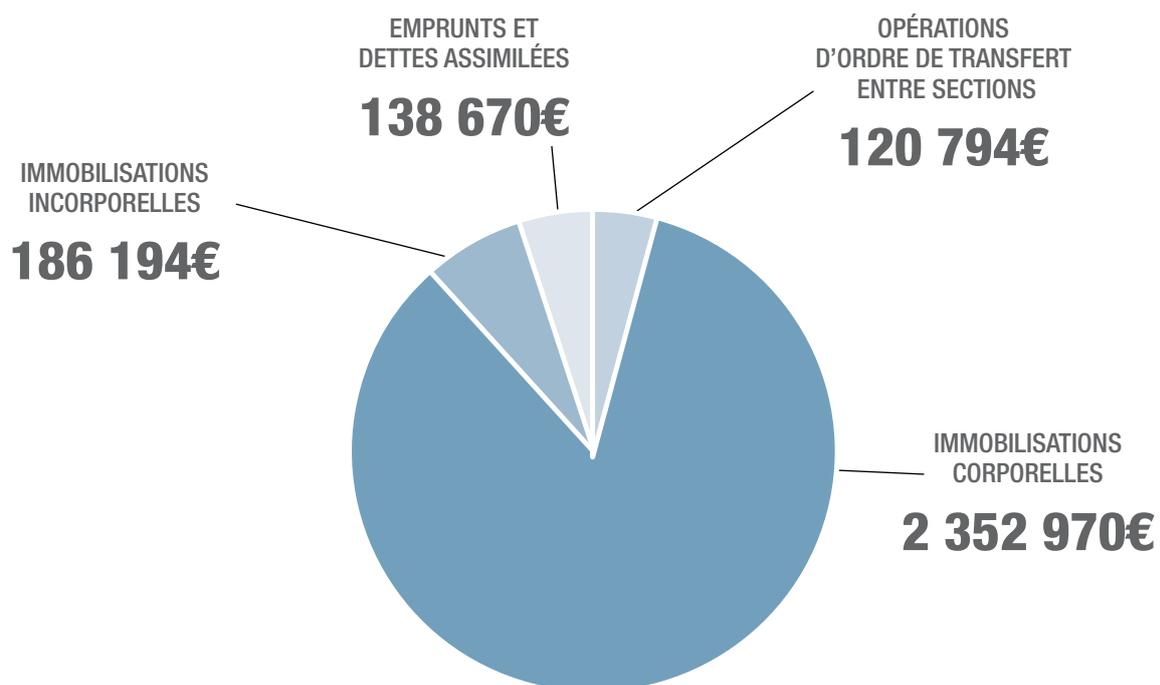
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



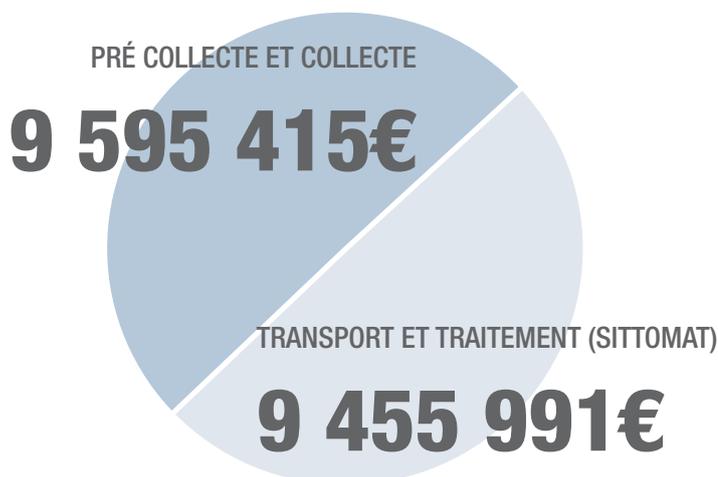
7.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant présente le bilan des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.

Marché	Prestataire	Prestation(s)	Montant annuel TTC
18009 lot 1	PIZZORNO	collecte OM	2 767 383 €
	Nicollin	collecte OM	1 462 805 €
	PIZZORNO	collecte cartons	707 980 €
	Nicollin	collecte cartons	245 282 €
	PIZZORNO	Collecte Multimatériaux	1 353 442 €
	Nicollin	Collecte Multimatériaux	858 908 €
	PIZZORNO	Collecte verre	773 068 €
	Nicollin	Collecte verre	273 725 €
	PIZZORNO	collecte biodéchets	71 336 €
18009 lot 2	M2JL	Collecte des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)	50 367 €
18009 lot 3	PIZZORNO	collecte encombrants	218 899 €
		collecte palettes	48 874 €
18023 maintenance	Sulo	maintenance	99 890 €
18023 Achat colonnes	UTPM	Achat PAV	104 637 €
18023 lavage bacs	Sulo	lavage bacs	192079 €
	PIZZORNO	lavage bacs	91339 €
achat bacs	Sulo	achat bacs	232 097 €
18 013	ECOLLECT	Entretien maintenance syst. Bacs enterrés	17 885 €
19AO2019 A1	Sulo/Dunex	Achat CE/CSE	25 419 €
18003	PROVENCE PESAGE	Inter sur pont à bascule en déch	15 124 €
18005	IDE	Ecopôle	27 925 €
17032	Ingérop	MOE déchèteries	84 301 €
19027	Pasini	Evacuation refus compostage	69 493 €
19034	Pasini	Broyage DV	56 700 €
16004	Travaux et Environnement	Evacuation refus compostage	11 174 €
Divers EP		Divers EP	266 984 €
Divers Déchèteries		Divers Déchèteries	360 705 €
Hors marchés		Hors marchés	1 324 034 €

PRESTATIONS COLLECTE ET TRAITEMENT (SITTO MAT)

Le graphique suivant illustre les dépenses liées à la collecte et au traitement. On observe par rapport à 2018, un transfert de charge de la collecte vers le transport avec la fin des marchés de collecte et transport



Véhicule de collecte

7.4 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Un service spécifique est mis en oeuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

- ▶ Les établissements publics, les professionnels privés et les bâtiments communaux ont été soumis à la redevance en 2019.
- Pour ceux qui sont collectés en totalité par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez : sont soumis à la RS dès lors qu'ils produisent plus de :
 - OMR : 1 320 litres/semaine
 - Collecte sélective tous flux recyclables confondus : 4000 litres/semaine
 Au-delà de chacun de ces seuils, le producteur est facturé
 - dès le 1^{er} litre à 0,033 €/litres pour les OMR
 - et dès le 1^{er} litre à 0,017 €/litre pour les recyclables (carton, verre, emballages).
- Pour les professionnels qui ont leurs OM collectés par un prestataire privé, sous réserve de nous fournir la copie des contrats et des factures récentes, ils sont soumis à redevance
 - dès qu'ils produisent plus de 4 000 litres de tri (emballages + verre + carton confondus) et sont redevables à 0,017 €/litres.

Pour ces deux cas et sous réserve d'avoir la copie de la taxe foncière :

- **si la TEOM est supérieure à la RS** : le coût du traitement des déchets est couvert par la TEOM.

- **si la TEOM est inférieure à la RS**, il est possible d'avoir la TEOM déduite de la RS.

▶ Il n'y a pas de volume maximum d'OM.

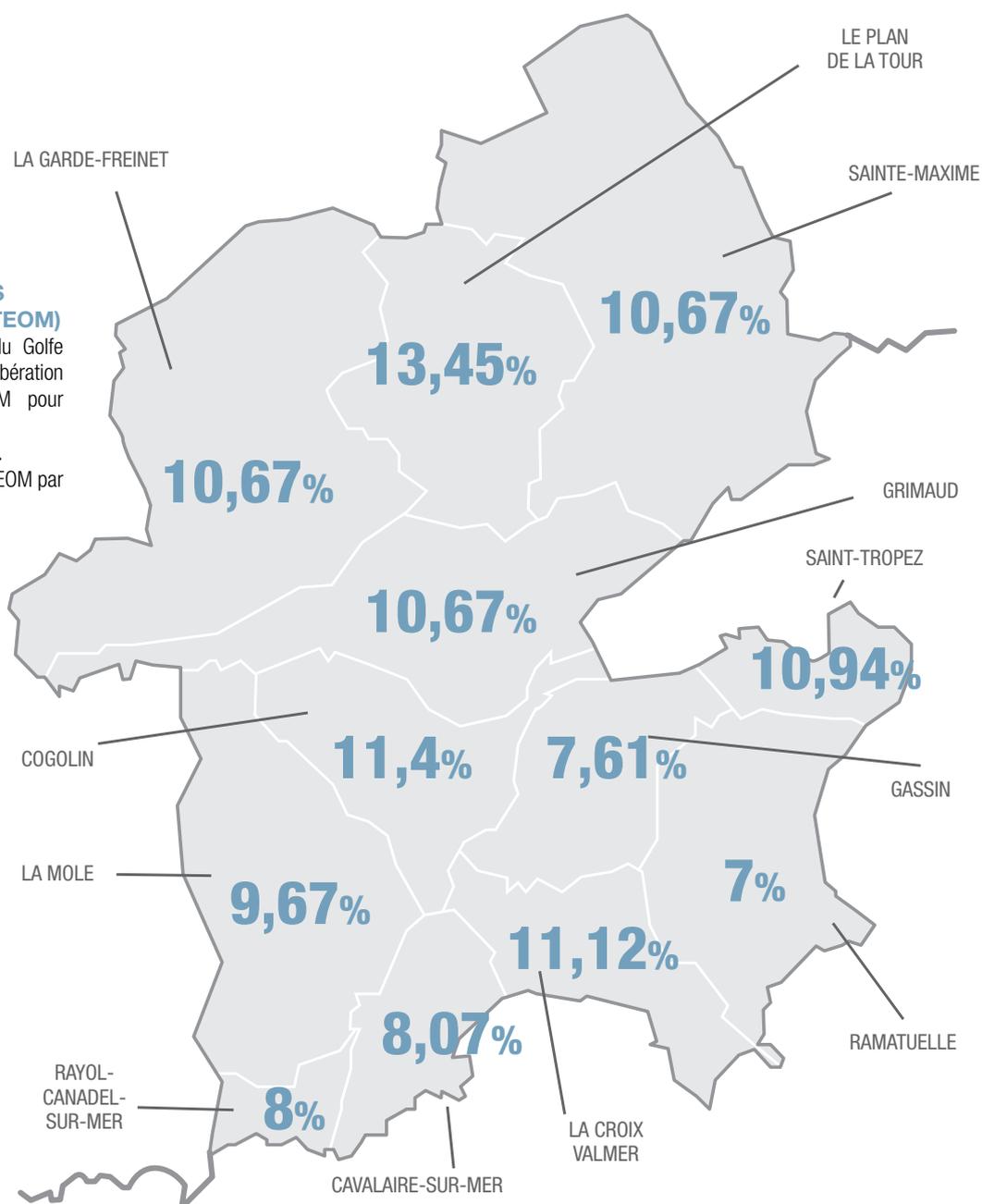
▶ Pour ceux qui sont en collecte privée pour tous les déchets, il leur est possible de demander une exonération de TEOM, qui peut être accordée par le Conseil Communautaire. Ils doivent aussi nous en faire la demande par courrier et/ou compléter le formulaire, jusqu'au 30 juin de l'année N pour l'année N+1.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a fixé, par la délibération n°2019/04/03-15, le taux de TEOM pour l'année 2019.

Le taux n'a pas évolué depuis 2017.

La carte ci-après présente le taux TEOM par commune.



7.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a reçu **1 317 267 €** au titre des soutiens à la collecte sélective en 2019.

Ces soutiens sont liés à la tonne triée. Plus nous trions, plus les soutiens financiers sont importants.

7.7 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Revente des matières issues de la collecte sélective : 549 103 €
Soutiens CITEO 13 172 67 €

7.6 Produits d'accès aux centres de traitement

Facturation des dépôts dans les déchèteries et l'aire de végétaux de Cavalaire-sur-Mer : 840 450 €.

Facturation des apports au Quai de transit de La Mole : 58 427 €.

Recettes vente compost et facturation des dépôts à l'Ecopôle de La Mole : 179 901 €.

Balayeuses : 120 056 €.

Soit un total de : **1 199 134 €**.

7.8 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années

Ces données ne sont pas disponibles en totalité mais lorsqu'elles le sont, elles sont détaillées dans le paragraphe relatif au flux considéré.



Photo : © Pierre Antoine



Performances

8.1 Bilan

RÉCAPITULATIF

	Tonnage	kg/hab/an	€/tonne	€/hab/an
OMR	35 351	590	255	151
EMBALLAGES et PAPIERS	6 885	118	703	83
VERRE	5 800	100	223	22
TEXTILES	202	3,5	-	-
CARTON collecte	1437	25	537	19
DÉCHÈTERIES	23 665	406	111	35
DÉCHETS VERTS	20 392	350	50	13
TOTAL	93732	1592,5	1879	323

On constate une production d'ordures ménagères par habitant deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Toutefois, ce chiffre est contrebalancé par des ratios de collectes sélectives également deux fois plus élevés pour les emballages + papiers et trois fois plus élevés pour le verre. Il faut cependant relativiser ces ratios, basés sur la population INSEE.

Afin de pouvoir se comparer, il conviendrait d'analyser plutôt le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés (l'ensemble des déchets produits).

Or, notre collectivité atteint en 2019, 87 % de valorisation matière, organique et énergétique, à comparer à la moyenne nationale qui est de 66 %.

Force est de constater que malgré des tonnages élevés d'ordures ménagères, notre collectivité valorise plus que la moyenne nationale.

L'envoi de l'intégralité des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique du SITOMAT a eu un effet positif sur notre taux global de valorisation.

COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE KG/AN/HAB



**ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES**

590 KG

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **447** KG/AN/HAB

PACA **402** KG/AN/HAB

FRANCE **269** KG/AN/HAB



EMBALLAGES

118 KG

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **39** KG/AN/HAB

PACA **34** KG/AN/HAB

FRANCE **47** KG/AN/HAB



VERRE

100 KG

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **26** KG/AN/HAB

PACA **20** KG/AN/HAB

FRANCE **29** KG/AN/HAB



DÉCHÈTERIES

406 KG

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **253** KG/AN/HAB

PACA **285** KG/AN/HAB

FRANCE **198** KG/AN/HAB

9

Annexes

Suivi collecte 2019

RÉCAPITULATIF TONNAGES COLLECTE ANNÉE 2019

COLLECTES	CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GASSIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER
PARTICULIERS (DM)					
OM	3755	4670	1705	3326	2411
MULTI	890	1071	418	775	724
VERRE	585	471	210	715	478
ECC					
JRM / PAPIER					
TOTAL RECYCLABLES	1475	1542	628	1490	1202
TOTAL DMA	5230	6212	2333	4816	3613
% VALORISATION DM	28%	25%	27%	31%	33%
PROFESSIONNELS					
HUILES	0	0	0	16	14
VERRE	0	0	0	0	0
Palettes	36	0	0	0	0
CARTONS PRO	93	162	0	166	81
TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS	129	162	0	182	95
AUTRES					
ENCOMBRANTS	85	70	58	53	38
TEXTILES	28	46	9	8	27
TOTAL AUTRES	113	116	67	61	65
TOTAL COLLECTES	5472	6490	2400	5059	3773



LA GARDE-FREINET	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
697	372	1270	498	2721	5486	7441	34352
188	121	344	162	368	446	1379	6886
59	65	184	117	779	1079	1057	5799
							0
							0
247	186	528	279	1147	1525	2436	12685
944	558	1798	777	3868	7011	9877	47037
26%	33%	29%	36%	30%	22%	25%	27%
1	0	0	0	0	64	46	141
0	0	0	0	0	=	0	0
0	0	0	0	0	80	0	116
0	0	0	0	160	368	407	1437
1	0	0	0	160	512	453	1694
5	15	11	7	3	69	242	656
4	3	14	4	11	0	48	202
9	18	25	11	14	69	290	858
954	576	1823	788	4042	7592	10620	49589

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2019

	CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE-FREINET
ACTIVITE DECHETERIE					
Bois en melange	408	110	324	137	0
Bois blanc	58	58	58	58	58
Ecomobilier	407	319	653	133	38
Cartons bruns	79	28	126	35	0
DEEE	47	47	47	47	47
DMS / DDS	19	34	74	11	0
Encombrants / DI	1565	746	1695	383	50
Nettoyage chaussée / balayeuse	60	0	69	111	0
Ferrailles / metaux	217	76	169	0	18
Gravats	2214	7	585	442	0
Gravats sales	405	0	264	83	0
Huiles végétales	2	0	1	0	0
Huiles minérales	2	5	8	2	0
Lampes	0	0	0	0	0
Piles / ACCUS	0	0	0	0	0
Pneus	0	0	0	0	0
Bouteilles de gaz	0	0	1	0	0
Extincteurs	1	0	1	0	0
Sous total	5484	1430	4075	1442	211

LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
0	0	44	230	0	461	1714
58	58	58	58	58	58	699
0	123	0	163	0	501	2337
121	0	0	30	49	113	581
47	47	47	47	47	47	565
0	1	1	22	0	70	233
128	639	131	545	370	2354	8606
0	41	80	0	318	419	1098
2	69	26	88	29	202	896
10	423	262	15	0	1508	5466
0	49	7	0	0	466	1274
0	0	0	1	0	0	4
0	2	0	2	0	5	23
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	2
0	0	0	0	0	0	78
0	0	0	0	0	1	1
0	0	0	1	0	0	3
366	1452	657	1201	871	6205	23580

Suivi déchèteries 2019

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2019

	CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE FREINET
APPORTS DE VÉGÉTAUX					
Déchèteries		503,02	2613,28		
Plateforme Cavalaire	7367,14				
la Môle					
Total					

ÉCOPÔLE DE LA MOLE COMPOSTAGE

Entrées	Déchets verts	palettes	cave	Déchets bois	
	15 328	699	0	240	
Sorties	Compost 20 mm	Compost 40 mm	Refus 40 mm	Biomasse	Broyat
	9 605,81	0	2 623,96	1 433,12	4 271,85

DISTANCE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT (EN KM)

	Quai de transit La Mole	ISDND de Roumagayrol (PL) Pierreufeu-du-Var	UVE SITTMAT Toulon	Centre de Tri (CDT) du Muy
Quai de transit intercommunal de la Mole	-	55	57	42,3
Quai de transit Nicollin de la Mole	-	55	57	42,3
Communes				
Cavalaire-sur-Mer	23,7	-	-	43,2
Cogolin	8,1	-	-	35,3
Gassin	17	-	-	36,5
Grimaud	11,8	-	-	34,7
La Croix Valmer	18,2	-	-	37,6
La Garde-Freinet	20,8	-	-	40,8
La Mole	1	-	-	43,3
Le Plan de la Tour	-	-	-	25,6
Rayol-Canadel-sur-Mer	11	-	-	52,6
	33,2	-	-	-
Ramatuelle	19,6	-	-	38,9
Saint-Tropez	17,1	-	-	36,4
Sainte-Maxime	20	-	-	23,1

LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
		441,8	2401,32	1020,82	5063,83	12044,07
						7367,14
980,7						980,7
						20391,91

TOTAL ENTRÉES
16 267
TOTAL SORTIES
17 934,74

SITE DE CABASSE COMPOSTAGE	TOTAL
	5 063,830

Écopôle de La Mole	Michélot Grimaud	Oredui La Seyne-sur-Mer	Oredui Grasse	Serahu Cagnes-sur-Mer	NCI La Londe-les-Maures	Ecorecept
-	12,7	-	-	-	23,5	-
-	-	-	-	-	23,5	-
23,7	15,4	66,2	-	-	30	67
8,1	4	66,3	-	-	30	69
17	8,7	-	-	-	35	74
11,8	0	-	103	-	33	72
18,2	10	-	-	104	37	76
20,8	12,6	-	-	-	43	80
1	12,7	-	-	-	23,5	59
22,6	16	-	-	-	47	73
11	24,8	-	-	-	-	61
33,2	-	-	-	-	23	-
19,6	11,2	78	-	-	45	79
17,1	9,7	-	-	-	42	77
20	13,2	-	78	-	46	80

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

ÉVOLUTION 2016 | 2017 | 2018 | 2019

